



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

PROJET de PERFORMANCE FEDERAL

2017 / 2024

PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020



SOMMAIRE

I / ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

II / COMPETITIONS DE REFERENCE 2017 - 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FEDERATION

III / STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 - 2024

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL - KARATE

1. SPORTIFS.....	12
2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES.....	15
3. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.....	17
4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FEMININ.....	17
5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES.....	19
6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT.....	20
7. ENCADREMENT.....	22
8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT.....	23
9. EVALUATION.....	23
10. ANNEXES.....	25

I / ANALYSE DE LA FEDERATION SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

1. RESULTATS OBTENUS DURANT L'OLYMPIADE AUX COMPETITIONS DE REFERENCE, PAR DISCIPLINE ET PAR GENRE

Rang de la France aux compétitions de référence

	2013	2014	2015	2016
CE	2ème	11ème	3ème	1er
CM	-	3ème	-	2ème
JEUX EUROPEENS	-	-	3ème	-

Détail du classement par nations

Année	Lieu	CLASSEMENT	Or	Argent	Bronze	Total
CE 2013	BUDAPEST	TURQUIE	4	2	4	10
		FRANCE	4	2	1	7
		ESPAGNE	3	0	1	4
CE 2014	TAMPERE	ITALIE	4	2	1	7
		TURQUIE	3	3	3	9
		ESPAGNE	2	2	3	7
CE 2015	ISTANBUL	ESPAGNE	3	0	6	9
		TURQUIE	2	6	3	11
		FRANCE	2	3	4	9
CE 2016	MONTPELLIER	FRANCE	6	2	3	11
		TURQUIE	4	1	1	6
		AZERBAIDJAN	2	0	1	3

Année	Lieu	CLASSEMENT	Or	Argent	Bronze	Total
CM 2014	BRÈME	JAPON	3	2	5	10
		EGYPTE	3	2	1	6
		FRANCE	2	3	3	8
CM 2016	LINZ	JAPON	6	2	1	9
		FRANCE	3	2	4	9
		IRAN	3	0	3	6

Année	Lieu	CLASSEMENT	Or	Argent	Bronze	Total
JE 2015	BAKOU	AZERBAIDJAN	4	0	2	6
		TURQUIE	3	2	4	9
		FRANCE	2	2	1	5

Détail des résultats par catégories, disciplines et genres

Classements aux championnats d'Europe

KATAS :

EUROPE	KATAS HOMMES	KATAS FEMMES	EQUIPE HOMMES	EQUIPE FEMMES
2013	2	3	-	-
2014	3	3	-	-
2015	3	-	3	-
2016	2	2		-

KUMITÉS :

EUROPE	HOMMES						FEMMES						
	<i>CATÉGORIES</i>	60	67	75	84	84	Equipe	50	55	61	68	68	Equipe
2013		-	1	3	1	-	1	1	-	-	-	-	
2014		-	-	-	-	-	3	3	3	-	-	2	-
2015		2	-	-	3	-	2	2	1	1	-	3	-
2016		-	1	3	-	3	1	1		1	-	1	-

Classement aux championnats du monde

KATAS :

MONDE	KATAS HOMMES	KATAS FEMMES	EQUIPE HOMME	EQUIPE FEMME
2014	3	2	3	-
2016	-	-	2	-

KUMITÉ :

MONDE	HOMMES						FEMMES						
	<i>CATÉGORIES</i>	60	67	75	84	84	Equipe	50	55	61	68	68	Equipe
2014		-	1	-	-	-	-	3	2	-	1	-	2
2016		3	3	-	3	-	3	1	1	2	-	-	1

2. ANALYSE QUALITATIVE EN IDENTIFIANT LES POINTS FORTS ET LES POINTS FAIBLES DE LA STRATEGIE MISE EN PLACE DE 2013 A 2016

POINTS FORTS

Une filière efficace

La filière de haut niveau de la fédération française de karaté et disciplines associées s'appuyait sur deux pôles France, un situé à Montpellier au centre national fédéral et l'autre à Chatenay-Malabry au CREPS.

Les stages des équipes de France étaient régulièrement organisés au centre national de Montpellier, pour permettre d'affiner la préparation des équipes.

Lors des derniers championnats du monde 2016 à Linz en Autriche, 8 athlètes sur 15 étaient inscrits dans un pôle de la fédération (4 hommes sur 9 et 4 filles sur 6).

Une transition de génération réussie

Après un championnat du monde 2012 à Bercy où la France s'était illustrée en devenant 1^{ère} nation mondiale, il fallait pour la fédération, assurer la transition et se projeter efficacement vers l'avenir.

En effet Bercy a été le point final de la carrière de certains sportifs titrés et médaillés depuis de nombreuses années. L'objectif a donc été de les remplacer par des sportifs capables de se hisser rapidement parmi les meilleurs mondiaux.

Pour cela, un des objectifs a été de former les jeunes, en les intégrant dans les deux pôles de la fédération, Montpellier et Chatenay-Malabry, mais aussi en ajoutant des jeunes talents aux regroupements nationaux seniors.

Cette formation a porté ses fruits avec des athlètes arrivant aujourd'hui à maturité et qui ont un profil idéal dans l'optique de Tokyo 2020, tant sur le plan de l'âge que du potentiel.

Les combattants

Sur les 4 championnats d'Europe de l'olympiade, toutes les catégories de poids ont été au moins une fois médaillées. Il en est de même pour l'équipe masculine, se plaçant sur le podium de 2013 à 2016, en remportant le titre à Montpellier en mai 2016.

Les katas masculins

Les équipes masculines katas ont été reconstruites après 2012, en intégrant une nouvelle génération qui a terminé en beauté l'olympiade avec le titre de champion d'Europe, puis une deuxième place mondiale.

Les combattantes

Après avoir gagné le titre par équipe à Bercy en 2012, les combattantes ont enchaîné deux mondiaux quasi parfaits avec deux finales consécutives, couronnées par le titre en 2016 à Linz.

Un titre européen ou mondial a été remporté dans toutes les catégories de poids pendant cette dernière olympiade.

Véritables locomotives de l'équipe de France, les filles de l'équipe de France constituent une valeur sûre pour la fédération en vue de la prochaine échéance olympique.

Les féminines katas

La représentante individuelle kata, Sandy Scordo a réalisé une olympiade de qualité, obtenant 3 médailles sur les 4 championnats continentaux et une médaille mondiale.

POINTS FAIBLES

Un suivi limité

Les moyens mis en place, bien qu'importants, ne permettent pas de regrouper tous les athlètes en pôle et ainsi renforcer le suivi quotidien de la performance.

La préparation physique et la gestion des blessures ont été des problèmes récurrents ces 4 dernières années. Ne pas avoir les athlètes à disposition dans un lieu commun représente un frein à l'évolution.

De plus, le faible nombre de cadres d'Etat oblige ceux-ci à assumer le rôle d'entraîneur de pôle, regroupant divers niveaux et catégories d'âges, ainsi que ceux d'entraîneurs et sélectionneurs nationaux.

L'objectif Tokyo 2020 qui constituera la priorité de la prochaine olympiade, impose une organisation plus structurée, des moyens humains et financiers plus importants, afin de regrouper tous les potentiels olympiques dans un seul et même lieu pendant toute l'olympiade, d'en assurer le suivi socio-professionnel ainsi qu'une préparation plus accrue.

Une transition qui prend du temps

Les combattants

L'équipe masculine aura mis 4 ans pour obtenir un titre international, le temps de remplacer les cadres, former les jeunes et les aider à s'aguerrir.

Les individuels ont eu plus de mal à obtenir des titres, 2 en 2013, mais depuis, seulement un seul titre en 2016.

La concurrence internationale chez les garçons est rude et les athlètes doivent encore se renforcer en étant confrontés aux meilleurs de façon permanente, l'apport de partenaires étant essentiel en karaté.

Les katas masculins

Le titulaire masculin ayant stoppé sa carrière, il est aujourd'hui difficile de le remplacer. Le kata est une discipline technique et artistique, le lobbying et la communication autour des athlètes sont des éléments importants et demandent du temps. Les jeunes ont encore du mal à se placer dans les compétitions de référence.

Les combattantes

En équipe, les féminines ont étrangement eu beaucoup plus de difficultés au niveau européen, alors qu'au niveau mondial elles excellent. On observe aujourd'hui une forte concurrence des plus jeunes, qui arrivent facilement à s'adapter au niveau senior.

Les féminines katas

La titulaire actuelle a 29 ans et commence à manquer de régularité au plan international. Malheureusement la concurrence française reste faible, ce qui limite les possibilités de substitution à court terme. L'objectif est donc de former de jeunes talents pour les années à venir.

3. CLASSEMENT DE LA FRANCE AUX EPREUVES DE REFERENCE ET DIAGNOSTIC

L'inscription nouvelle du karaté au programme des jeux olympiques de Tokyo en 2020 contraint la fédération française à viser cette échéance comme l'objectif ultime de l'olympiade.

A ce jour, ce sont donc les résultats aux championnats du monde qui peuvent permettre les éléments de comparaison et d'analyse se rapprochant le plus de l'épreuve olympique.

Durant l'olympiade passée, deux championnats du monde ont été organisés, les deux en Europe, le premier à Brème, en Allemagne en 2014, le second à Linz en Autriche en 2016.

A Brème, 116 nations étaient engagées, pour un total de 590 hommes et 385 femmes. 16 médailles d'or, 16 médailles d'argent et 32 médailles de bronze étaient en jeu.

10 pays ont remporté au moins une médaille d'or, 9 pays ont remporté au moins une médaille d'argent et 16 pays ont remporté au moins une médaille de bronze.

BREME

Rank	Nation	1. Place	2. Place	3. Place
1	 JAPAN, JPN	3	2	5
2	 EGYPT, EGY	3	2	1
3	 FRANCE, FRA	2	3	3
4	 TURKEY, TUR	2	0	3
5	 GERMANY, GER	1	3	3
6	 IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF, IRI	1	2	2
7	 ITALY, ITA	1	1	2
8	 SPAIN, ESP	1	0	4
9	 BRAZIL, BRA	1	0	1
10	 GEORGIA, GEO	1	0	0
11	 MALAYSIA, MAS	0	1	1
12	 NETHERLANDS, NED	0	1	0
	 NORWAY, NOR	0	1	0
14	 UKRAINE, UKR	0	0	2
15	 VENEZUELA, VEN	0	0	1
	 RUSSIAN FEDERATION, RUS	0	0	1
	 SWITZERLAND, SUI	0	0	1
	 AUSTRIA, AUT	0	0	1
	 BOSNIA AND HERZEGOVINA, BIH	0	0	1

A Linz, 110 nations étaient engagées, pour un total de 498 hommes et 419 femmes. 16 médailles d'or, 16 médailles d'argent et 32 médailles de bronze étaient en jeu.

7 pays ont remporté au moins une médaille d'or, 11 pays ont remporté au moins une médaille d'argent et 19 pays ont remporté au moins une médaille de bronze.

LINZ

Rank	Nation	1. Place	2. Place	3. Place
1	 JAPAN, JPN	6	2	1
2	 FRANCE, FRA	3	2	4
3	 IRAN, IRI	3	0	3
4	 EGYPT, EGY	1	2	2
5	 AZERBAIJAN, AZE	1	1	1
6	 AUSTRIA, AUT	1	0	1
7	 ENGLAND, ENG	1	0	0
8	 SPAIN, ESP	0	3	2
9	 DENMARK, DEN	0	1	0
	 MOROCCO, MAR	0	1	0
	 NETHERLANDS, NED	0	1	0
	 GREECE, GRE	0	1	0
	 BRAZIL, BRA	0	1	0
	 HUNGARY, HUN	0	1	0
15	 ITALY, ITA	0	0	4
16	 VENEZUELA, VEN	0	0	2
	 SLOVAKIA, SVK	0	0	2
	 GERMANY, GER	0	0	2
19	 CHINESE TAIPEI, TPE	0	0	1
	 BOSNIA AND HERZEGOVINA, BIH	0	0	1
	 CROATIA, CRO	0	0	1
	 KOSOVO, RKS	0	0	1
	 MONTENEGRO, MNE	0	0	1
	 TURKEY, TUR	0	0	1
	 UNITED STATES, USA	0	0	1
	 UKRAINE, UKR	0	0	1

Le Japon, la France, L'Iran et l'Égypte ont remporté des titres aux deux championnats. Mais le Japon se démarque, il termine chaque fois premier au rang des nations, sa suprématie dans les épreuves de kata est incontestable.

Aux jeux olympiques de Tokyo, au Japon, il y aura 2 titres en jeu en kata, (un chez les hommes et un chez les femmes) et six titres seulement en combat (3 chez les hommes, trois chez les femmes)

La compétition olympique ne regroupera en tout et pour tout que 80 sportifs sélectionnés dans 8 épreuves (10 sportifs sélectionnés par épreuve).

Par comparaison, si l'on retire les sportifs inscrits dans les épreuves par équipe à Brème et que l'on conserve ceux qui ont concouru dans les épreuves individuelles, on en décompte 375.

Au-delà de la difficulté liée aux nombre de sportifs qualifiés, le tournoi olympique se distinguera également des championnats du monde par le nombre des épreuves programmées.

Dans la discipline des combats, là où un tournoi mondial regroupe 5 catégories de poids chez les hommes et 5 catégories de poids chez les femmes, il n'y aura que 6 catégories de poids au tournoi olympique : 3 chez les hommes, 3 chez les femmes.

La première réussite olympique pour les sportifs de la fédération française de karaté sera donc la qualification.

Le système de qualification prévoit que 4 des 10 sportifs qualifiés par épreuve seront sélectionnés par un classement mondial organisé du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, prenant en compte les résultats individuels obtenus aux championnats continentaux et mondiaux et aux épreuves de Premier League (qu'on pourrait qualifier de Coupe du monde de première division et qui devraient être au nombre de 6 par an).

3 autres sportifs pourront se qualifier au TQO qui devrait être organisé à Paris en mars ou avril 2020.

Les 3 dernières places reviendraient pour l'une au pays organisateur, pour une autre au titre d'une forme de solidarité olympique, aux pays n'ayant pas qualifié de représentant, pour la 3^{ème} place enfin, au titre d'une « wild card », à certains sportifs non qualifiés qui seraient ainsi repêchés par la fédération internationale.

Concernés par les deux premières modalités de qualification, les membres de l'équipe de France devront donc s'attacher à réussir le circuit de compétitions internationales, imposé durant deux années par la fédération internationale.

II / COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE 2017 – 2024 ET OBJECTIFS SPORTIFS DE LA FÉDÉRATION

L'inscription du karaté aux jeux olympiques de 2020, sans certitude de la conservation de cette discipline au programme des jeux ultérieurs impose que cet objectif à court terme soit évidemment l'objectif fédéral principal.

Les compétitions de référence pour les années à venir seront :

- le championnat du monde de 2018 ;
- les championnats d'Europe de 2018 et 2019 ;
- les compétitions de Premier League dont le programme annuel prévoit pour l'instant qu'elles seront organisées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, au Maroc, à Dubaï, au Japon.

L'objectif unique pour chaque membre de l'équipe de France sera de terminer ce circuit de deux années dans les 4 premiers mondiaux de sa catégorie.

III / STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017 – 2024

La politique de la fédération de karaté et des disciplines associées est très soutenue en faveur du sport de haut niveau.

Le budget fédéral s'élève à plus de 10 millions d'euros en moyenne sur les derniers exercices durant lesquels la France n'a organisé aucune compétition internationale autre que l'open annuel de Paris, qualifié de tournoi de Premier League par la fédération internationale.

La part du haut niveau dans ce budget s'élève à plus de 1,3 M€. Cette part est prise en charge par le ministère des sports pour moins de 500 000 €.

C'est donc bien la fédération, au travers du paiement de la licence par ses adhérents qui finance massivement sur son budget propre la politique de haut niveau, soit l'ensemble des programmes de préparation sportive des équipes de France devant participer aux compétitions internationales de référence, et l'ensemble des aides individuelles aux sportifs pour leur formation, leur vie quotidienne, leurs résultats sportifs, ...

Par ailleurs, à deux reprises en quatre ans, la fédération française de karaté et des disciplines associées a lourdement investi dans l'organisation de deux compétitions de référence :

- un championnat du monde en 2012 à Paris Bercy qui reste au plan international la référence de tous les temps en terme d'organisation (pour mémoire, la France n'avait pas accueilli cet événement depuis 1972) ;
- un championnat d'Europe à Montpellier en 2016.

Ces deux événements ont été un succès sportif pour l'équipe de France mais également un succès populaire pour la fédération qui a su rassembler à chaque fois un public qui a rempli les stades tout au long des compétitions.

Le budget annuel fédéral avait été augmenté de 3 M€ en 2012 et de plus de 1,3 M€ en 2016, en raison de ces deux organisations.

L'engagement fédéral dans le domaine du sport de haut niveau est donc indéniable et son apport financier au nouveau projet olympique confirmera cette position.

L'enjeu olympique oblige en effet à réviser le fonctionnement habituel des équipes de France.

L'annonce du CIO d'intégrer le karaté aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, a forcé à revoir complètement le projet sportif et organisationnel du haut-niveau sur toute l'olympiade à venir.

L'idée d'intégrer l'INSEP lors de la saison 2017-2018 ou 2018-2019 a pu représenter un fort intérêt pour la fédération.

Cependant, les qualifications olympiques commençant en Janvier 2018. Il convient avant tout de ne pas perdre de temps dans la préparation des athlètes.

La réussite tiendra essentiellement dans la capacité du staff de l'équipe de France à avoir la mainmise sur le suivi de la performance de tous les athlètes identifiés « profils olympiques ». L'idée de définir un collectif olympique et de le rassembler dans le même lieu paraît la meilleure solution.

Pour cela il sera essentiel de débloquer des moyens financiers supplémentaires afin de déplacer les athlètes des pôles et des clubs en région parisienne, d'en assurer le suivi socio-professionnel, médical et ainsi optimiser le niveau général.

Un encadrement plus important paraît indispensable, ainsi la plupart des cadres/entraîneurs nationaux devront intervenir avec le groupe olympique.

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL – KARATE

1. SPORTIFS

A- Niveau de performance

LISTE MINISTERIELLE		
Figurer sur la base de données PSQS et être listé par le DTN sur le fichier		
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	ELITE 2 ans 18 ans et +	Jeux olympiques 1-8 Championnats du monde seniors Individuel : 1-8 Equipe : 1-2 Championnats d'Europe seniors Individuel : 1-3
	SENIORS 1 an 18 ans et +	Championnats du monde seniors Individuel : 9-16 Equipe : 3-8 Championnats d'Europe seniors Individuel : 4-8 Equipe : 1-4
	RELEVE 1 an 16 à 21 ans	Podium aux JOJ Aux championnats du monde jeunes Aux championnats d'Europe jeunes Aux 1^{ère} league et série A pour les U21 ans Aux jeux méditerranéens
SPORTIFS DES COLLECTIFS NATIONAUX	1 an 18 ans et +	Sportifs ayant déjà été listés SHN et encore en activité Partenaires au pôle olympique Partenaires des collectifs nationaux
SPORTIFS ESPOIRS	1 an 14 ans et +	Etre champion de France Etre vainqueur de la coupe de France Etre détecté par la DTN (à partir de cadet)

B- Environnement sportif

Compétitions :

- Parcours national aux niveaux départemental, régional, national
- Coupes nationales diverses
- Préparation des collectifs France : open internationaux divers
- Ranking et expériences : jeux mondiaux, jeux méditerranéens, 1^{ère} league, série A
- Compétitions de référence : championnat du monde et d'Europe, jeux olympiques

Stages :

- EDF senior
- EDF Jeune
- Détection minime
- Elite régionale

Quotidien :

- Pôle Olympique Châtenay-Malabry
- Pôle France jeune Creps Châtenay-Malabry
- Clubs sportifs

C- Dispositif fédéral du suivi socio professionnel

Le parcours personnel de chaque sportif de haut niveau (ou ancien sportif de haut niveau) se voulant singulier, cet accompagnement requiert une implication de chaque acteur, visant à la réussite d'un projet individuel, construit autour et par le SHN. Il s'agit avant tout d'une démarche volontaire du SHN, nécessitant un engagement sérieux et responsable de sa part.

Un référent du suivi socio professionnel (RSSP) est nommé à la fédération et reconnu auprès du ministère comme l'interlocuteur privilégié entre les institutions et les SHN.

Il travaille en collaboration avec le DTN, le directeur des équipes de France, les coordonnateurs des pôles, les RSSP des DRJSCS, le grand INSEP, les responsables en structure, les ligues régionales de la FFKDA.

Tout cela permet :

- Une diffusion des informations importantes quant aux dispositifs divers dont le SHN peut bénéficier en terme de financement, de formation, d'orientation, d'aménagement d'emploi du temps...afin d'assurer la réussite de son double projet ;
- Les prises de contact entre les SHN et les personnes ressources privilégiées ;
- Le soutien auprès des institutions quant à une inscription, demande de bourse, constitution de dossier ;
- Un suivi des SHN au travers de l'action de la MOP et du grand INSEP, via le PSQS ;
- Une aide à la construction d'un parcours de formation, à l'orientation le cas échéant, après la réalisation d'un bilan de compétences ;
- Une écoute et un soutien dans le champ social ;
- L'accès à des aides financières personnalisées au regard de critères de performance, de critères sociaux, de besoins de formation ;
- Un accompagnement à la reconversion des SHN ;
- Une veille sur le dispositif des droits à la retraite des SHN.

En contrepartie, le sportif s'engage à :

- Formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif ;
- S'il est salarié, communiquer au RSSP et à l'entraîneur national référent les obligations professionnelles auxquelles il est tenu ;
- Porter dans les plus brefs délais (immédiatement) à la connaissance du RSSP et de son entraîneur toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet, ses besoins de soutien pour une absence, etc ...
- Tenir la direction technique nationale informée des échanges relatifs à son projet de formation ;
- Faire un courrier au RSSP pour toute demande particulière pour améliorer sa préparation ;
- Remplir régulièrement la base PSQS.

Les sportifs espoirs et des collectifs nationaux ne font pas l'objet d'un suivi particulier mais peuvent bénéficier de conseils, de soutiens et d'aides à leur projet en formulant une demande au RSSP.

D- Convention sportif/fédération

Une contractualisation 2017-2018 entre les membres des collectifs France et la FFKDA sera signée par chaque sportif (ses parents s'il est mineur), le président de la fédération et le DTN.

Devront figurer en autres les éléments suivants :

- **Projet sportif :**
Modalités de sélection en EDF, conditions d'entraînement, comportements et tenues vestimentaires, cahier des charges des structures du PPF ;
- **Protection et suivi médical :**
Gestion administrative en matière d'assurance accidents et couverture corporels, droit à la retraite des SHN, surveillance médicale, suivi médical réglementaire ;
- **Ethique**
Droit à l'image individuelle lors des sélections, utilisation de son image et devoirs envers les partenaires fédéraux, promotions fédération/EDF, paris sportifs et AFLD, formation sportive et citoyenne ;
- **Le suivi socio professionnel**
L'accompagnement, PSQS, formations et grades, critères d'attribution des aides (fédérales, personnalisées, primes à la performance), critères des listes ministérielles.

E- Critères attribution des aides pour les SHN

Aides fédérales individualisées

- Primes à la performance (en €)

CHAMPIONNAT DU MONDE	INDIVIDUEL	EQUIPE
1 ^{er}	9000	6000
2 ^{ème}	6000	3000
3 ^{ème}	3000	1500
CHAMPIONNAT D'EUROPE	INDIVIDUEL	EQUIPE
1 ^{er}	4500	3000
2 ^{ème}	3000	1500
3 ^{ème}	1500	750

- **Les aides sociales :** déterminées en fonction de la situation sociale précaire des SHN, elles ne peuvent leur être versées que temporairement ; (plafonnées à 2500 euros)
- **Le remboursement de frais :** ces frais réels, liés à la pratique sportive ou à la formation, doivent être justifiés par la présentation d'une facture détaillée acquittée par le SHN ; (plafonnées à 2500 euros dans le cas d'une formation ou de frais de scolarité)
- **Le manque à gagner employeur :** c'est la prise en charge d'une partie du salaire principal en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau. Elle est versée directement à l'employeur ; (plafonnées à 2500 euros pour les élites et 2000 euros pour les relève et senior)
- **Le manque à gagner sportif :** allocation forfaitaire allouée périodiquement (trimestre), elle permet d'aider les SHN à financer les coûts occasionnés par leur pratique de haut niveau ou la mise en œuvre de leur double projet ;

Aides personnalisées

Prise en charge partielle des frais de pension (structure, loyer...)

LISTE SHN	AIDE PERSONNALISEE MENSUELLE POSSIBLE	CRITERES D'EVALUATION
SHN Membre du collectif olympique	100 à 900 €	Montant de la pension
SHN Membre de l'équipe de France	100 à 550 €	Engagement professionnel ou de formation
		Engagement sportif

F- Accompagnement SHN reconversion/arrêt carrière/blessure longue durée ou maladie

Une veille est assurée pour les sportifs en reconversion ou en blessure de longue durée par le DTN en lien avec le RSSP et le directeur des EDF.

2. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

- **Le programme d'accession au haut niveau** : accès à la performance et à une animation territoriale

La fédération ne met pas en œuvre un programme d'accession au sport de haut niveau de manière organisée sur l'ensemble du territoire, reposant sur un réseau de structures de type pôles Espoirs.

Le nombre de cadres techniques qui devrait prendre en charge un tel programme ferait défaut au programme d'excellence sportive.

Au-delà, l'organisation fédérale dispose dans chaque ligue régionale d'une équipe technique désignée par le directeur technique national. Cette équipe technique régionale est composée de 5 membres, employés par les ligues régionales pour un temps partiel. L'un des membres de cette équipe est l'entraîneur régional.

L'entraîneur régional accomplit ses missions sous l'autorité du DTN.

Il participe au sein de la ligue régionale à la mise en œuvre de toute action relevant de la politique sportive nationale d'accession au sport de haut niveau, commandée par le DTN.

A cet égard, il détecte et entraîne l'élite régionale au regard d'un cahier des charges technique établi par les entraîneurs nationaux.

Enfin, il sélectionne et encadre les équipes de la ligue régionale lors des compétitions auxquelles elles participent.

Dans le cadre de ses actions, l'entraîneur régional doit motiver le plus grand nombre de jeunes à participer aux compétitions officielles. Pour cela, il met en œuvre des entraînements de masse, il met en œuvre des compétitions non officielles par poules, avec le concours du président de la ligue régionale. Il encourage les professeurs de clubs à participer à ces regroupements.

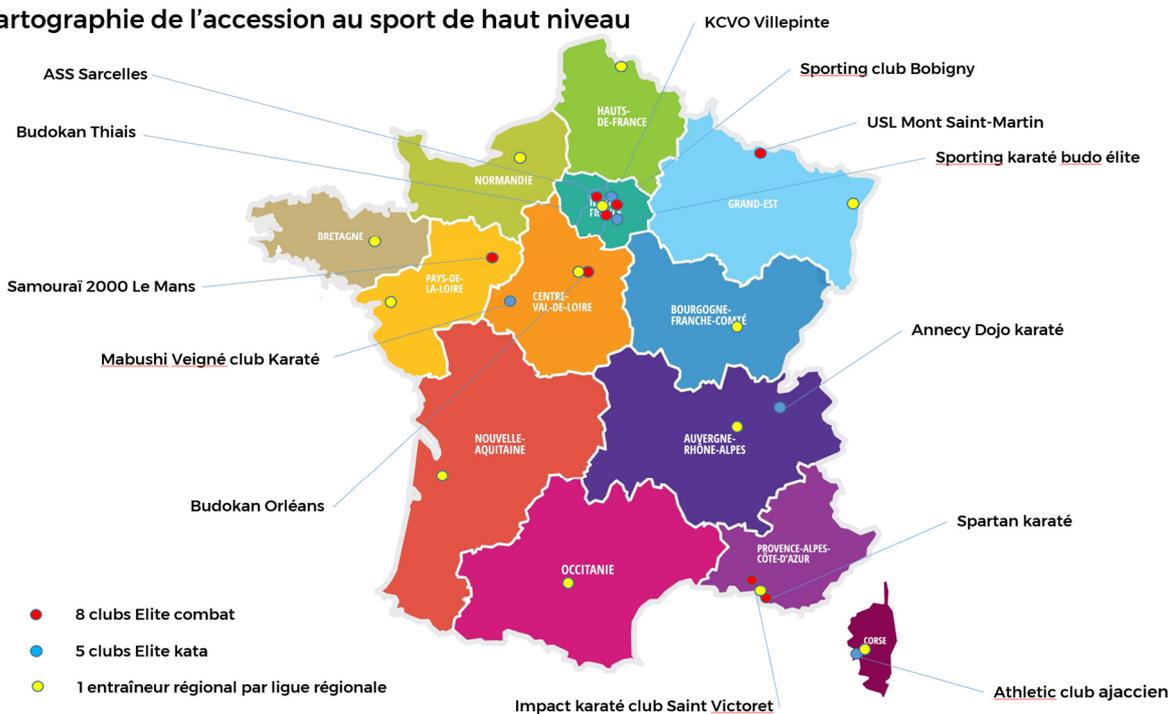
A côté du travail entrepris dans chaque région par l'entraîneur régional, la direction technique reconnaît un réseau de clubs Elite qui alimentent régulièrement les équipes de France.

Les uns alimentent régulièrement les équipes de France qui participent aux compétitions internationales de référence « senior », les autres alimentent régulièrement les équipes de France qui participent aux compétitions internationales « jeunes ». (Voir en annexe la liste complète des clubs qui ont sélectionné leurs sportifs an équipe de France durant la dernière olympiade et ceux qui sont labellisé club Elite.)

Au bout du compte, la direction technique nationale de la FFK pallie le défaut quantitatif de cadres d'Etat :

- en nommant des entraîneurs régionaux qui agissent conformément aux directives du DTN, en matière de détection et de perfectionnement sportif ;
- en accompagnant le travail réalisé par les meilleurs clubs français : reconnaissance auprès des institutions publiques ; collaboration permanente avec leurs entraîneurs.

Cartographie de l'accèsion au sport de haut niveau



1 pôle océanien



La Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a donné à ce pays la compétence en matière sportive et la délibération n° 251 du 16 octobre 2001 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie en a fixé la réglementation applicable. Tenant compte de la spécificité calédonienne, et du rattachement souhaité du mouvement sportif calédonien au mouvement sportif français, cette réglementation permet que la Nouvelle-Calédonie participe aux programmes du sport de haut niveau des fédérations sportives françaises. C'est dans ce cadre qu'est présentée la création du pôle océanien, présenté dans un document spécifique, au PPF de la fédération française de karaté.

Malgré l'éloignement métropolitain, l'inscription du karaté calédonien dans la zone océanienne permet une activité internationale qui justifie sa reconnaissance au travers d'un pôle océanien dans le parcours de performance fédéral de la FFK. L'ensemble des dimensions du suivi du sportif y seront en outre assurées dans des conditions très satisfaisantes.

- **Le Programme d'excellence sportive**

Il correspond à la préparation des équipes de France aux compétitions internationales de référence.

Il s'appuie sur l'ensemble des programmes mis en œuvre par la fédération :

- stages nationaux ;
- fonctionnement du pôle France olympique et du pôle France jeunes accueillis au CREPS de Chatenay-Malabry ;
- participation aux compétitions internationales de préparation et de référence.

3. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP

La fédération française de karaté et des disciplines associées a obtenu pour la première fois la délégation du « parakaraté » pour l'olympiade 2017-2020.

Dans les faits, cette discipline était déjà portée par la fédération sous la dénomination de « handikaraté ».

La modification de l'appellation ne transformera pas fondamentalement la pratique de cette discipline puisqu'elle ne figure pas au programme des jeux paralympiques de Tokyo.

Il s'agit donc pour la fédération de poursuivre la préparation sportive des meilleurs parakaratekas pour qu'ils participent aux compétitions internationales de référence.

Concrètement, certaines épreuves sont intégrées aux championnats du monde valides (depuis 2012).

Il n'y a pas à ce jour de convention avec la fédération française handisport.

C'est la fédération française de karaté et des disciplines associées qui organise les championnats de France parakaraté y compris karaté adapté.

4. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ

1/ Les spécificités de la pratique féminine

La fédération française de karaté et des disciplines associées compte environ 250 000 licenciés.

1/3 sont des féminines.

Au plan de la compétition sportive, deux caractéristiques seulement distinguent les femmes et les hommes :

- Le temps du combat est de 2 minutes chez les féminines alors qu'il est de 3 minutes chez les hommes.
- Le nombre de combattants par équipe chez les féminines est de 3 (plus une remplaçante) alors que chez les hommes il est de 5 (plus deux remplaçants).

2/ Les principales échéances sportives

COMPÉTITIONS DE REFERENCE SENIORS FEMININES			
COMPÉTITIONS	Les six 1 ^{ère} League	Europe	Monde
RESULTATS ATTENDUS	Être sur le podium	Être dans les 2 premières nations	Être sur le podium

COMPÉTITIONS DE REFERENCE ESPOIRS FEMININES			
COMPÉTITIONS	Les six 1 ^{ère} League et les Série A	Europe	Monde
RESULTATS ATTENDUS	Être sur le podium pour améliorer le ranking	Être dans les 2 premières nations	Être sur le podium

COMPÉTITIONS DE REFERENCE JUNIORS FEMININES		
COMPÉTITIONS	Europe	Monde
RESULTATS ATTENDUS	Être dans les 2 premières nations	Être sur le podium

COMPÉTITIONS DE REFERENCE CADETTES FEMININES			
COMPÉTITIONS	Europe	Monde	JOJ
RESULTATS ATTENDUS	Être dans les 2 premières nations	Être sur le podium	2 médailles d'Or

3/ Les stratégies développées et les chances de médailles

Les Stratégies :

- Première étape de détection des catégories minimales
- Regroupement stage nationaux
- Mise en place des partenaires d'entraînement

Les Chances de médailles :

Palmarès Europe Jeunes : 2014 : 2^{ème} Nation ; 2015 : 1^{ère} Nation ; 2016 : 2^{ème} Nation et 2017 : 1^{ère} Nation. Les jeunes sont réguliers et performants ce qui est de bonne envergure dans la projection olympique.

Chez les seniors, que ce soit en équipe ou en individuel, les féminines ont été en terme de performance la locomotive de l'équipe de France ces dernières années. Comme exemple, on peut noter des athlètes régulières (comme Lucie Ignace qui enchaîne 4 finales consécutives) ainsi que les bonnes performances en équipe (sur les podiums européens et mondiaux depuis 2012).

4/ Les indicateurs de performance

La majorité des athlètes féminines qui performant s'entraînent en Pôle.

5/ Les besoins d'encadrement pour le public féminin

Le staff entraîneur est composé intégralement d'hommes. Ça ne pose pour l'instant pas de problème. Une précédente expérience avec un entraîneur féminin a été un échec mais il est difficile de dire que sa féminité en a été la raison.

Le staff médical est de composition plus variée : un kiné et un médecin sont des femmes.

6/ Le choix du parcours d'accès au haut niveau concernant les sportives de haut niveau

Il n'y a pas de programme particulier pour les jeunes hommes ou les jeunes femmes.

7/ La stratégie de communication mise en place envers elles

- Journée de la femme
- La tournée des Champions mais non spécifique aux féminines

L'obtention du premier titre de championnes du monde par équipe en 2010 a fait l'objet de la publication d'un livret à l'honneur des sportives membres de l'équipe.

8/ L'identification des épreuves féminines dans lesquelles est repéré un déficit de résultat et de densité au plus haut niveau et les pistes d'évolution

- Les championnats de France sont la compétition nationale de référence mais un déficit de participation y est notable surtout dans certaines catégories. Il s'agit d'accentuer la communication au niveau des clubs pour les encourager à participer. Peut-être y aurait-il lieu d'améliorer l'aide financière prévue pour les sportives sélectionnées.
- Afin d'améliorer l'épreuve féminine par équipe en terme de niveau et de nombre de participantes, la possibilité des ententes pourrait s'élargir, c'est-à-dire ne pas la restreindre au niveau des zones interdépartementales, mais plutôt permettre leur constitution au niveau des ligues régionales.

9/ La mention du parcours sportif suivi par les jeunes sportives ayant atteint le HN dans leur discipline

Le parcours chez les féminines est identique à celui des masculins à savoir :

Clubs de proximité ➡ Clubs formateur ou pas ➡ Pôles

5. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

Les régions ultrapériphériques constituent des zones riches en sportifs à potentiel.

L'intégration du karaté aux jeux olympiques force la fédération à être encore plus efficace dans la détection et le recrutement des talents.

Afin de tenter de bénéficier de bonnes conditions d'entraînement et de préparation, des regroupements sportifs sont organisés par les ligues ultramarines mais il existe de grandes disparités sur la fréquence des entraînements.

Historiquement, de nombreux athlètes issus de ces régions sont passés par les structures de haut niveau métropolitaines. Les principaux bassins de recrutement sont la Martinique, La Guadeloupe, la Réunion et la Nouvelle Calédonie.

3 jeunes sportifs Martiniquais sont actuellement pensionnaires du Pôle France de Châtenay-Malabry et 1 d'entre eux a été sélectionné en équipe de France jeune pour participer aux Championnats d'Europe cette saison 2016-2017.

L'entraîneur adjoint du Pôle France de Châtenay-Malabry est un ancien sportif de haut niveau issu d'outre-mer, lui-même passé par la filière de haut niveau. Il constitue un véritable atout dans la réflexion et la mise en œuvre de la prise en compte des sportifs issus des régions ultrapériphériques.

Stratégie spécifique de prise en compte de la pratique sportive des régions ultrapériphériques

Développer la pratique sportive de ces régions en apportant un soutien aux ligues et en renforçant la collaboration avec les personnels Jeunesse et Sports chargés du suivi des sportifs. Les points principaux sont les suivants :

- Détection des jeunes talents ;
- Accompagnement de sportifs qui intègrent une structure métropolitaine ;
- Formation des entraîneurs régionaux ;
- Formation d'arbitres régionaux ;
- Soutien dans l'organisation des compétitions de référence et des regroupements sportifs.

Objectifs recherchés

- S'assurer que les jeunes pratiquants disposent des conditions nécessaires pour leur progression technique et sportive ;
- Faciliter leur intégration dans les structures de haut niveau métropolitaines.

Le déracinement et l'éloignement familial obligent à prendre des précautions facilitant cette intégration. Il s'agira de se rapprocher des cellules d'accompagnement pilotées par les correspondants du haut niveau des directions « Jeunesse et Sport ». Le sportif doit être acteur du projet dont la réflexion et la mise en œuvre sera menée avec l'ensemble des personnes qui l'entourent : parents ; entraîneur ; directeur technique régional, personnel DRJSCS chargé du suivi ; responsable de la structure d'accueil.

- S'assurer de la faisabilité du projet Etude/Formation ;
- Nécessité d'avoir une famille d'accueil ;
- Suivi psychologique particulier afin de remédier aux éventuelles baisses de moral dues à l'éloignement familial ;
- Programmation des retours en famille.

6. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

Sur les 5 dernières années, le karaté français a fait partie des toutes meilleures nations mondiales.

Pour mémoire, la France a été classée 1^{ère} nation mondiale en 2012, 3^{ème} nation mondiale en 2014 et enfin 2^{ème} nation mondiale en 2016.

La France a également été classée parmi les meilleures nations européennes et mondiales dans les catégories jeunes, 4^{ème} nation mondiale en 2011, 3^{ème} en 2013 et 5^{ème} en 2015, mais aussi 1^{ère} nation européenne en 2012, 2015 et 2017, 2^{ème} nation européenne en 2014, 2016.

Cette double réussite résultant de la politique sportive de la direction technique nationale, a mis en lumière le travail de détection qui s'articulait autour de :

- L'organisation du recrutement et de la dynamique des 2 pôles France ;
- Le regroupement permanent lors des stages nationaux seniors, des athlètes "Elite" et des athlètes des équipes de FRANCE U-21 ;

L'intégration individualisée de jeunes talents (U-18) aux stages seniors ;

- Le travail collaboratif du staff national Jeune et du staff national Senior ;
- La présence permanente des entraîneurs nationaux et des entraîneurs de pôle à l'ensemble des compétitions nationales du calendrier fédéral.

Présentation du dispositif de détection de la DTN pour l'olympiade 2017-2020

Détection réalisée en Kumité

1 / Une détection organisée lors des compétitions nationales de référence « jeune » :

A - Détection des athlètes lors des compétitions nationales U-14 par les entraîneurs des équipes de FRANCE « jeune » et les entraîneurs des pôles.

Observations et évaluations des athlètes lors :

- De la coupe et des championnats de France minimes ;
- Des coupes de France des zones ;
- De l'Open Adidas et de l'Open international d'Orléans.

Convocations, observations et évaluations des athlètes U-14, lors de stages de zone (Nord et Sud) encadrés par les entraîneurs nationaux « jeune » et entraîneurs des pôles.

B - Détection des athlètes lors des compétitions nationales U-16 et U-18 par les entraîneurs des équipes de FRANCE « jeune ».

Observations et évaluations des athlètes lors :

- De la coupe et des championnats de France cadets et juniors ;
- Des Coupes de France des zones ;
- De l'Open Adidas, de l'Open de FRANCE et de l'Open international d'Orléans.

Convocations, observations et évaluations des athlètes U-16 et U-18 détectés, lors des stages nationaux jeunes en tant que partenaires d'entraînement des équipes de France « jeune ».

2 / Une détection réalisée sur le pôle France de Châtenay-Malabry

Les athlètes détectés sont invités :

- lors des entraînements quotidiens des structures en tant que partenaire d'entraînement ;
- lors de stages organisés pendant les vacances scolaires par les structures ;
- des regroupements des athlètes des pôles, des élites régionales et des clubs formateurs.

Ce travail de détection sur les structures d'entraînement permet un approfondissement dans l'évaluation physique, technique et psychologique des athlètes détectés.

3 / Concernant la catégorie des U-21, la volonté de la DTN est de conserver le projet mis en place sur l'olympiade 2013-2016, avec le regroupement permanent des athlètes U-21 détectés lors des stages de l'équipe de France Senior, en tant que partenaire de l'élite du karaté français. Des athlètes U-18 au potentiel très prometteur seront également convoqués aux entraînements des équipes de France Senior.

Dans la continuité du projet de la détection des U-21, la création du pôle olympique, va permettre de proposer à ces athlètes la participation aux entraînements quotidiens de la structure en tant que partenaires d'entraînement.

En complément à ces dispositifs, la mise en place des nouvelles ligues régionales va faire émerger de nouveaux entraîneurs régionaux « kumité » avec lesquels un travail collaboratif avec la DTN va se mettre en place afin d'optimiser le projet de détection à l'échelon régional.

Détection réalisée en Kata

1 / A l'échelon national

Regroupements nationaux mensuels organisés au CREPS de Châtenay-Malabry ou au Centre National d'Entraînement, après des présélections basées sur les résultats en compétition :

- Coupes et Championnats de France U-14, U-16 et U-18.

Afin d'optimiser le projet de détection, mise en place de stages et de compétitions de zone.

- Coupes de France zone Nord et Zone Sud ;
- Regroupements au sein de chacune de ces deux zones.

A l'échelon national, le projet de détection sera mis en place par le responsable des équipes de France Kata, d'un Conseiller Technique National missionné sur la thématique de la détection et d'entraîneurs vacataires spécialistes de la discipline.

2 / A l'échelon régional

Un travail en réseau avec un partage d'informations lors de réunions sera effectué avec les entraîneurs régionaux, principalement au sein des régions identifiées comme « réservoir » de potentiels.

Cette détection régionale sera réalisée suite :

- Aux championnats de ligue kata ;
- Aux stages de l'élite régionale.

3 / A l'échelon local

Un travail collaboratif sera organisé avec des entraîneurs expérimentés, « ciblés » dans certaines zones, basé sur le même mode de fonctionnement qu'à l'échelon régional.

Il s'agira de s'appuyer sur les clubs labellisés formateurs.

Une projection de ce projet de détection kata sera la création d'un collectif France « Benjamins U-12 » et « Minimes U-14 », à l'image de fonctionnements existants chez certaines nations concurrentes. Cela permettant un accompagnement plus précoce des potentiels détectés.

7. ENCADREMENT

1/ Modalités de décisions entre élus/techniciens

L'information des élus est permanente.

Le directeur technique national assiste et intervient à chaque bureau et chaque conseil d'administration sur l'ensemble des évolutions des dispositifs du sport de haut niveau.

Le président de la fédération assiste et intervient régulièrement aux réunions de la direction technique nationale relatives à la politique nationale du sport de haut niveau.

2/ Mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN

Organigramme de la DTN : voir annexe

Référent sectoriel du projet de performance :

- Manager (Directeur) des équipes de France kata et combat : Yann BAILLON

Modalités de décisions entre techniciens :

- Elaboration et planification des stages équipes de France ;
- Calendrier des stages ;

Calendrier des compétitions de préparation et de référence ;

- Elaboration des contenus d'entraînements.

Ces éléments sont discutés entre l'équipe des cadres et le manager des équipes de France, proposés au DTN par le manager des équipes de France.

3/ Modalités de management (recrutement, suivi, évaluation des cadres, reconnaissance et reconversion)

Le recrutement des cadres est d'abord dépendant de la carte des emplois dont bénéficie la fédération.

La quasi-totalité des entraîneurs nationaux sont d'anciens champions titrés au plan international et qui ont réussi le concours de professeur de sport.

4/ Dispositif d'information et de formation professionnelle continue fédérale des entraîneurs

Les entraîneurs sont destinataires des « flash info » de la direction des sports et des annonces du service de la formation continue des entraîneurs de l'INSEP.

5/ Dispositifs et projets « recherche et développement » et accompagnement scientifique

Dispositif en voie de mise en œuvre.

8. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

Vous exposerez votre modèle économique 2017 - 2024, en produisant :

- L'évaluation des besoins spécifiques (matériel, installations, conditions d'entraînement, recherche...) : voir pièce jointe ;
- Le budget prévisionnel (stages, compétitions, matériel, fonctionnement et aménagement des structures d'excellence et d'accession, encadrement...) : voir pièce jointe.

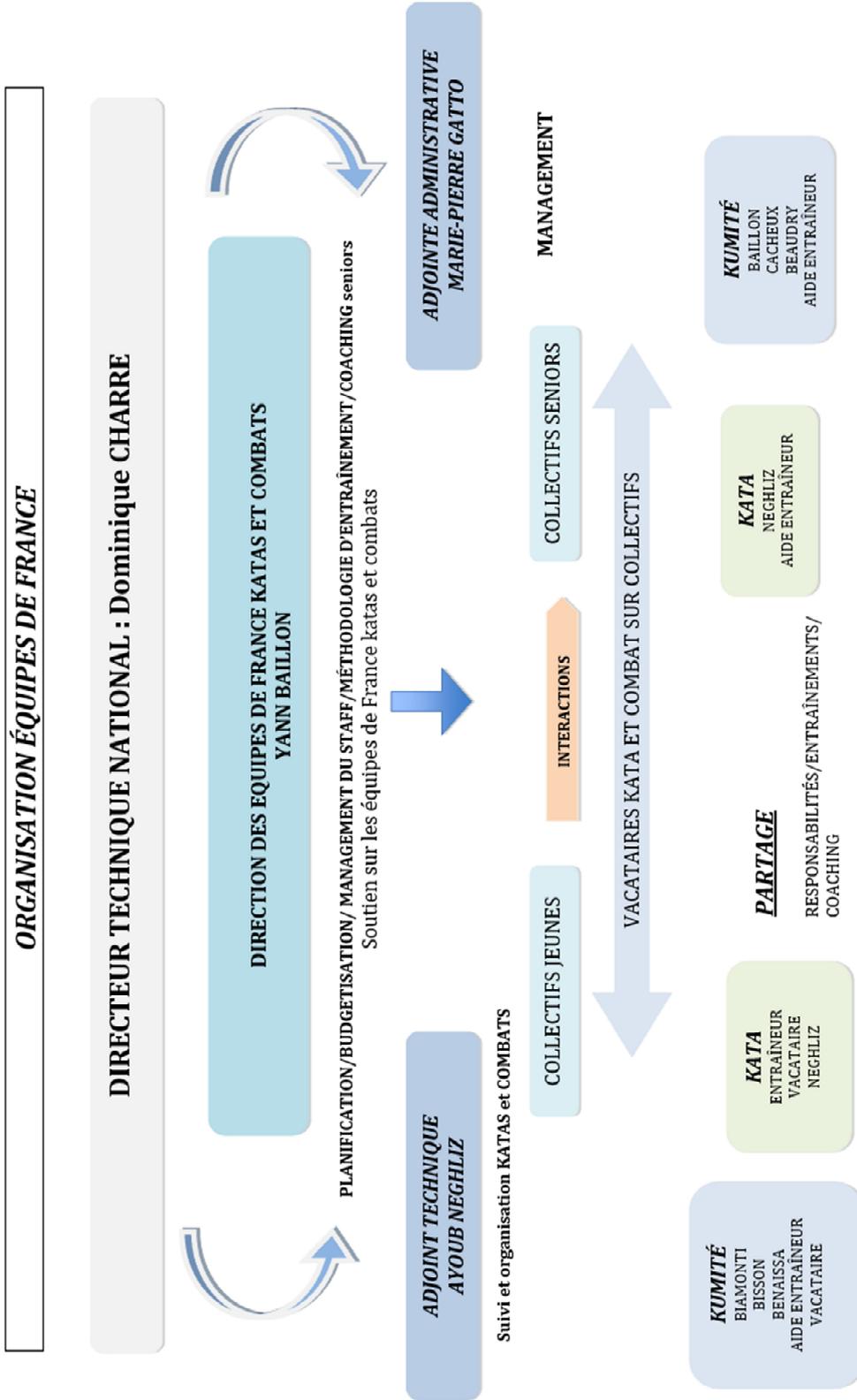
9. EVALUATION

L'évaluation s'appuie notamment sur :

- Les résultats des équipes de France en compétitions internationales et les qualifications olympiques ;
- La qualité de l'environnement fourni sur tous les plans (sportif, médical, socio-professionnel ...) aux membres des équipes de France ;
- La qualité du fonctionnement et de la complémentarité de l'équipe d'encadrement ;
- Le taux d'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau.

ANNEXES

1. ORGANIGRAMME EQUIPES DE FRANCE.....	26
2. CAHIER DES CHARGES POLE FRANCE OLYMPIQUE CHATENAY.....	27
3. CAHIER DES CHARGES POLE FRANCE RELEVÉ CHATENAY.....	28
4. CAHIER DES CHARGES CLUB ELITE.....	29
5. CONVENTION FEDERATION – STRUCTURE ASSOCIEE PES.....	30
6. NOMBRES D’ATHLETES JEUNES KATA SELECTIONNES PAR CLUB SUR OLYMPIADE 2013-2017.....	32
7. NOMBRES D’ATHLETES SENIORS KATA SELECTIONNES PAR CLUB SUR OLYMPIADE 2013-2017.....	33
8. NOMBRES D’ATHLETES JEUNES KUMITE SELECTIONNES PAR CLUB SUR OLYMPIADE 2013-2017.....	34
9. NOMBRES D’ATHLETES SENIORS KUMITE SELECTIONNES PAR CLUB SUR OLYMPIADE 2013-2017.....	35
10. CONVENTION FFK – SHN.....	37
11. L’ENTRAINEUR REGIONAL.....	47
12. LE POLE OCEANIEN.....	49



CAHIER DES CHARGES POLE France OLYMPIQUE CHATENAY				
		items	Indicateurs/Objectifs	
Positionnement au sein du PPF	Objectif général		Exelence sportive Titres et médailles Olympiques et Mondiales	
	Niveau de recrutement des sportifs		15 à 25 Sportifs Recrutement National Sportifs listés: Séniors et Élite Relève potentiel Olympique 1 Nombre de sportifs Élite 2 Nombre de sportifs Sénior 3 Nombre de sportifs Jeune	
	Niveau attendu à l'issue de la formation sportive et conditions de maintien dans la structure en fin d'Olympiade		Titres et podiums aux compétitions Internationales de référence Liste Élite Jeux Olympiques Jeux Européens Championnats du Monde Senior Championnats d'Europe senior	
	Encadrement	Coordonnateur/Entraîneur	Olivier BEAUDRY	CTN Entraîneur National Contrat P.O Temps Plein
		Coordonnateur Adjoint	Franck BISSON	BEES 2/Professorat de Sport CTN Entraîneur National Jeune 6 heures/semaine
		Entraîneurs	Yann Baillon	BEES 2/ Professorat de Sport CTN Entraîneur National Contrat P.O 20 heures/semaine
			Ludovic CACHEUX	BEES 2/ Professorat de Sport CTN Entraîneur National Contrat P.O 20 heures/semaine
Fonctionnement	Volume d'entraînement		Bi-quotidien 20 heures/semaines	
	Financement		Prise en charge	
	Budget			
	Installations		CREPS / Dojo de 400 m2 (Utilisation quasi-exclusive)- Salle de Musculation - salle multi fonction - Bureau Entraîneurs	
Suivi Sportif	Mise en œuvre du double projet		Responsables du suivi de Scolarité Études Formation : Olivier BEAUDRY et Franck Bisson Personnel du CREPS, Sandra Dimbour et Lydie Reuze Aménagements des emplois du temps Soutient scolaire Obtention de Diplôme Passage en année supérieure	
	Mise en œuvre du suivi médical règlementaire		Examens réalisés au Centre de santé du CREPS transmit à la FFKDA Réalisation de l'intégralité des examens Bonne santé des sportifs	
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques		Centre de santé du CREPS + Kiné sous contrat fédéral 6h/semaine Santé physique et psychique des sportifs Délais de prise en charge des blessures et maladies Délais de rétablissement et de Réathlétisation	

CAHIER DES CHARGES POLE France RELÈVE CHATENAY				
		items	Indicateurs/Objectifs	
Positionnement au sein du PPF	Objectif général		Accession au Haut Niveau Titres et médailles Championnats de référence: Europe; Monde; JOJ	
	Recrutement des sportifs		12 à 20 Sportifs Recrutement National Sportifs listés: Séniors et Relève Espoirs à fort potentiel 1 Nombre de sportifs Sénior 2 Nombre de sportifs Jeune	
	Niveau attendu à l'issue de la formation sportive /conditions de maintien dans la structure en fin d'Olympiade		Titres et podiums aux compétitions Internationales de référence Jeux Olympiques de la Jeunesse Championnats du Monde Jeunes Championnats d'Europe jeunes	
	Niveau attendu à l'issue de la formation sportive /Taux de passage en pôle olympique		50%	
	Encadrement	Coordonnateur Entraîneur	Olivier BEAUDRY	CTN Entraîneur National Contrat PO Temps Plein
		Coordonnateur Adjoint/Entraîneur	Franck BISSON	BEES 2/Professorat de Sport CTN Entraîneur National Jeune 10heures/semaine
		Entraîneurs	Lionel NARDY	BEES 2/ Professorat de Sport CTN Entraîneur National Contrat P.O 20 heures/semaine
Nadir BENAÏSSA			BEES 2/ Professorat de Sport CTN Entraîneur National Jeunes 10 heures/semaine	
		Alexandre BIAMONTI	BEES 1 Licence STAPS Cadre Fédéral Entraîneur National Jeunes 10h/semaine	
Fonctionnement	Volume d'entraînement		Bi-quotidien 18 heures/semaines	
	Financement		Financement intégral par les sportifs	
	Budget			
	Installations		CREPS / Dojo de 400 m2 (Utilisation quasi-exclusive)- Salle de Musculation - salle multi fonction - Bureau Entraîneurs	
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet		Responsables du suivi de Scolarité Études Formation : Olivier BEAUDRY et Franck Bisson Personnel du CREPS, Sandra Dimbour et Lydie Reuze Aménagements des emplois du temps Soutient scolaire Obtention de Diplôme Passage en année supérieure	
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire		Examens réalisés au Centre de santé du CREPS transmis à la FFKDA Réalisation de l'intégralité des examens Bonne santé des sportifs	
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques		Centre de santé du CREPS + Kiné sous contrat fédéral 6h/semaine Santé physique et psychique des sportifs Délais de prise en charge des blessures et maladies Délais de rétablissement et de Réathlétisation	

CAHIER DES CHARGES CLUB ELITE			
		items	Indicateurs
Positionnement au sein du PPF	Objectif général		Accession au Haut Niveau Titres et médailles aux compétitions internationales de 1ère League et Série A
	Niveau attendu à l'issue de la formation sportive		Acquisition établie des bases techniques du karaté sportif Résultats obtenus aux compétitions nationales et internationales
	Niveau attendu à l'issue de la formation sportive / Taux d'intégration aux pôles fédéraux		1 ou 2 sportifs par olympiade
	Encadrement	Coordonnateur Entraîneur	
Entraîneur adjoint			Grade technique : Diplôme d'enseignant : Diplôme de coach :
Fonctionnement	Volume d'entraînement		
	Budget du club consacré au domaine "compétition"		
	Subventions au club consacré au domaine "compétition"		
	Installations		
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet		Responsables du suivi de Scolarité Études Formation : Aménagements des emplois du temps Soutien scolaire
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire		Responsables de la surveillance médicale réglementaire des sportifs : Modalités de réalisation des examens
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques		Convention avec des professionnels de santé ou des centres médicaux Santé psychique des sportifs Prise en charge des blessures et maladies Réathlétisation

CONVENTION

FEDERATION - CLUB ELITE

Considérant qu'aux termes de l'instruction du 23 mai 2016 relative à la mise en œuvre des projets de performance fédéraux, la fédération française de karaté a présenté son projet au groupe technique permanent de la commission du sport de haut niveau le 16 novembre 2017 ;

Considérant que la commission du sport de haut niveau a rendu un avis favorable sans réserve sur le projet présenté et le validera à l'occasion de sa prochaine réunion plénière ;

Le projet de performance fédéral de la fédération française de karaté est dorénavant résolument tourné vers l'objectif olympique :

- De Tokyo en 2020 ;
- De Paris en 2024.

Pour obtenir le meilleur résultat possible à ces deux compétitions, la fédération française de karaté a organisé un pôle olympique situé, pour la saison 2017-2018 au CREPS de Chatenay-Malabry.

Le parcours de performance fédéral est donc bâti pour que les meilleures combattants et les meilleures combattantes puissent intégrer ce pôle à l'issue de leur perfectionnement technique, en club, au pôle France Jeune, éventuellement en pôle Espoir.

Dans ce contexte, le club de souhaite intégrer le projet de performance fédéral de la FFK.

Ses résultats réguliers au niveau national et le nombre de ses sportifs qui intègrent les collectifs des équipes de France attestent de la qualité et de la réussite du projet sportif de ce club.

L'environnement créé au sein du club et en lien avec de nombreuses institutions locales assurent de sa capacité à mettre en œuvre un suivi individuel des sportifs de haut niveau, des sportifs des collectifs nationaux, des sportifs espoirs en vue de :

- La réussite de leur double projet ;
- La protection de leur santé, notamment au travers de la mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire ;
- Leur progression technique et sportive dans un cadre éducatif.

Cependant, le fait de vouloir intégrer le parcours de performance fédéral doit aussi être conçu comme une adhésion à l'atteinte de ses objectifs. Pour cela, le club élite doit participer au fonctionnement du pôle olympique, étage supérieur du projet de performance fédéral, en favorisant les transferts de ses meilleurs éléments entrants vers ce centre national d'entraînement.

Dans ces circonstances, les responsables du club de s'engagent à accepter les transferts de leurs jeunes licenciés vers le pôle olympique à l'issue d'un travail de sélection établi par une commission nationale sportive.

Concrètement, le directeur des équipes de France et le coordonnateur du pôle olympique évalueront au printemps de chaque année, avec les responsables du club, les résultats des jeunes licenciés du club qui auraient vocation à intégrer le pôle France olympique.

Il est acquis que les jeunes sportifs ainsi intégrés au pôle olympique signeront un engagement par lequel ils conserveront pour une durée déterminée leur licence sportive dans leur club d'origine.

A cette condition et tant qu'elle durera, et sous réserve de l'accord des instances fédérales d'abord et de la commission du sport de haut niveau ensuite, le club de est intégré au projet de performance fédéral auquel il participe.

La fédération s'engage à mettre en place tous les moyens nécessaires à un cadre collaboratif entre l'encadrement du club et l'encadrement national de façon à favoriser le projet du sportif.

En cas de difficultés particulières, les parties s'engagent à se rencontrer en présence d'un représentant du groupe technique permanent de la commission du sport de haut niveau, afin de vérifier que le cahier des charges du club élite et les termes de la présente convention sont respectés.

NOMBRES D'ATHLETES SENIORS KATA SELECTIONNES PAR CLUB SUR OLYMPIADE 2013-2017															
		CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS						CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS							
		2013		2014		2015		2016		2017		2014		2016	
CLUBS	LIGUES	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE
Art Combat	PROVENCE	1		1		1		1	1	1		1			1
Athlétic Club Ajaccien	CORSE													1	
Mistral Elite Montoux	LANGUEDOC ROUSSILLON														
AnneCy Dojo Karaté	RHONE ALPES			2				2		2			3		2
Sporting Karate Budo Elite	IDF			1											
Shotokan Karate Club Seynod	RHONE ALPES														
Karate Club Le Ronin	PROVENCE					1		1	1	1					1
Mabushi Veigne Club Karate	TBO														
Energy Karate Club	ALSACE														
AS Sarcelles	IDF	1		1	1	1		1				1	1		
Fontenay Karaté Club	PAYS DE LA LOIRE														
KCVO Villepinte	IDF		3				2		2		2				2
Dojo Lantonnais	AQUITAINE														
KYUDOKAN PILAT	RHONE ALPES			1									1	1	
Club Nanteuil Les Meaux	IDF			1									1		

NOMBRES D'ATHLETES SENIORS KUMITE SELECTIONNES PAR CLUB SUR OLYMPIADE 2013-2017															
		CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS										CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS			
CLUBS	LIGUES	2013		2014		2015		2016		2017		2014		2016	
		INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE	INDIVIDUELS	EQUIPE
CACV	IDF	1		1		1		1		1		1		1	
A SS Sarcelles	IDF	2	3	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1	1	3
KC Puteaux	IDF			1									1		
KAJYN	IDF											1			
Savigny sur Orge	IDF	1	1			1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Budo kan Orléans	TBO			1	1	1	1	2	2	2	2	1	2	2	
Budokan Thiats	IDF	1	1	1	1										
KC Conde	NORD PAS DE CALAIS	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Spartan K S	PROVENCE							1	2	2	2	1	2	1	2
KD Longwy	LORRAINE	1	1		1								1		
USL Mont St Martin	LORRAINE			2	1	2	3	1	3	1	3	2	2	3	3
Sauvegarde KC	FRANCHE COMTE												1		
KC Alésien	LANGUEDOC ROUSSILLON		2		2	1	1						2		
Samourai 2000	PAYS DE LA LOIRE											1	1	1	1
KC Semurais	BOURGOGNE	1										1			
KC St Quentinnois	PICARDIE					1	1								
SPN Vernon	NORMANDIE								1						
	REUNION	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
FKA	PROVENCE			1									1		

CONVENTION FFK – SHN

La présente convention est conclue entre :

La Fédération Française de Karaté – FFK

représentée par :

- Son Président Monsieur Francis DIDIER ;
- Son Directeur Technique National Monsieur Dominique CHARRE ;

ET

Nom : Prénom :
inscrit sur la liste ministérielle des **Sportifs de Haut Niveau** en catégorie.....

RAPPEL DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Aux termes de l'article L221-1 du Code du sport, les sportifs de haut niveau concourent, par leur activité, au rayonnement de la Nation et à la promotion des valeurs du sport.

Aux termes de l'article L. 221-2-1 du code du sport, l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la fédération et le sportif. Cette convention détermine les droits et obligations du sportif et de la fédération en matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel, de pratique compétitive, de suivi médical, de respect des règles d'éthique sportive et de droit à l'image.

Aux termes de l'article D. 221-2-1 du code du sport, cette convention :

- En matière de formation et d'accompagnement socioprofessionnel du sportif, stipule :
 - o les modalités du suivi de la formation ;
 - o les modalités de l'insertion et du suivi socioprofessionnels ;
 - o le cas échéant, les conditions et modalités d'attribution individuelle des aides personnalisées accordées par l'Etat ;
 - o le cas échéant, les conditions et modalités d'attribution des aides et primes fédérales ;
- En matière de protection et de suivi médical du sportif, énonce :
 - o les modalités de gestion administrative en matière d'assurance accidents du travail et maladies professionnelles dont il bénéficie ;
 - o les droits et modalités de gestion en matière de retraite dont il bénéficie ;
 - o les garanties offertes par l'assurance de la fédération en matière de couverture des dommages corporels auxquels la pratique sportive de haut niveau peut l'exposer ;
 - o les modalités de son suivi médical ;
- En matière de pratique compétitive, mentionne :
 - o les modalités de sélection en équipe nationale ;
 - o les obligations du sportif en équipe nationale, notamment celles liées au comportement et aux règles vestimentaires ;
- En matière d'éthique sportive et de droit à l'image, précise :
 - o les règles relatives aux droits et obligations et aux conditions d'utilisation par le sportif de son image, ainsi que ses obligations vis-à-vis des partenaires de la fédération ;
 - o les droits liés à l'exploitation de l'image individuelle du sportif lors des sélections nationales ;
 - o les modalités d'expression du sportif et de son devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard tant de l'image de la fédération que du sport et de ses valeurs ;
 - o les règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage.

La convention est signée par le président de la fédération, le directeur technique national de la fédération, le sportif et, le cas échéant, ses représentants légaux, pour la saison sportive 2017-2018.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Formation d'accompagnement socioprofessionnel du sportif

1. Modalités du suivi de la formation de l'insertion socioprofessionnelle

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées (FFKDA) accompagne le parcours personnel de chaque sportif de haut niveau, pour favoriser la réussite d'un projet individuel, construit autour et par le SHN. Il s'agit avant tout d'une démarche volontaire du SHN, nécessitant un engagement sérieux et responsable de sa part.

Un référent du suivi socio professionnel (RSSP) est nommé à la fédération.

Il travaille en collaboration avec le DTN, le directeur des équipes de France, les coordonnateurs des pôles, les RSSP des DRJSCS, le grand INSEP, les responsables en structure, les ligues régionales de la FFKDA.

Cela permet :

- Une diffusion des informations importantes relatives aux dispositifs divers dont le SHN peut bénéficier en terme de financement, de formation, d'orientation, d'aménagement d'emploi du temps...afin d'assurer la réussite de son double projet ;
- Les prises de contact entre les SHN et les personnes ressources privilégiées ;
- Le soutien auprès des institutions quant à une inscription, demande de bourse, constitution de dossier ;
- Un suivi au travers de la MOP et du grand INSEP, via notamment le PSQS ;
- Une aide à la construction d'un parcours de formation, à l'orientation le cas échéant à l'issue d'un bilan de compétences ;
- Une écoute et un soutien dans le champ social ;
- L'allocation d'aides financières personnalisées au regard de critères sportifs, sociaux, ou de formation ;
- Un accompagnement à la reconversion ;
- Une veille sur le dispositif des droits à la retraite.

En contrepartie, le sportif s'engage à :

- Formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif ;
- S'il est salarié, communiquer au RSSP et à l'entraîneur national référent les obligations professionnelles auxquelles il est tenu ;
- Porter dans les plus brefs délais à la connaissance du RSSP et de son entraîneur toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet, ses besoins de soutien pour une absence, etc ...
- Informer la direction technique nationale des échanges relatifs à son projet de formation ;
- Informer la direction technique nationale de tous les projets d'activité dans le domaine du karaté, réalisés à titre privé, bénévole ou rémunéré ;
- Remplir régulièrement la base PSQS.

2. Conditions et modalités d'attribution des aides personnalisées accordées par l'Etat

La FFKDA accorde des aides personnalisées aux sportifs de haut niveau qui lui sont allouées dans le cadre de la convention d'objectifs qu'elle signe avec l'Etat.

Ces aides personnalisées ont pour but d'aider ces sportifs à mener leur double projet sportif et scolaire, universitaire ou professionnel dans les meilleures conditions.

Elles sont susceptibles d'être octroyées dans différents domaines :

- Les aides sociales : déterminées en fonction de la situation sociale précaire des SHN, elles ne peuvent leur être versées que temporairement ;
- Le manque à gagner sportif : allocation forfaitaire allouée périodiquement, elle permet d'aider les SHN à financer les coûts occasionnés par leur pratique de haut niveau ou la mise en œuvre de leur double projet ;
- Le remboursement de frais : ces frais réels, liés à la pratique sportive ou à la formation, doivent être justifiés par la présentation d'une facture détaillée acquittée par le SHN ;
- Le manque à gagner employeur : c'est la prise en charge d'une partie du salaire principal en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau. Elle est versée directement à l'employeur ;
- des aides à la performance.

Ces aides sont octroyées aux sportifs sur proposition des entraîneurs nationaux et après validation du DTN.

Pour bénéficier de ces aides, le sportif doit être exempt de toute dette vis-à-vis de la FFKDA.

3. Conditions et modalités d'attribution des aides et primes fédérales

La FFKDA peut allouer aux sportifs des aides individuelles au titre :

- D'aides à l'insertion professionnelle ;
- D'aides à la formation ;
- D'aides à l'inscription en pôle.

Le niveau de ces aides est variable et étudié au cas par cas. Son montant global est inscrit chaque année dans le budget global de la fédération. Pour bénéficier de ces aides, le sportif doit être exempt de toute dette vis-à-vis de la FFKDA.

La FFKDA alloue une prime à la performance à tout sportif médaillé lors d'une compétition de référence en catégorie Senior.

Montant des primes fédérales à la performance	OR	ARGENT	BRONZE
Championnats du Monde individuels	9 000 €	6 000 €	3 000 €
Championnats d'Europe individuels	6 000 €	3 000 €	1 500 €
Championnats du monde par équipe	4 500 €	3 000 €	1 500 €
Championnats d'Europe par équipe	3 000 €	1 500 €	750 €
World Games	4 500 €	3 000 €	1 500 €

Protection et suivi médical du sportif

4. Modalités de gestion administrative en matière d'assurance accidents du travail et maladies professionnelles

Aux termes de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale, le sportif de haut niveau bénéficie de la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour les accidents et maladies professionnelles survenus par le fait ou à l'occasion de leur activité sportive, dans la mesure où il n'en bénéficie pas par ailleurs. Les obligations de l'employeur autres que celles relatives au paiement des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles incombent au directeur technique national.

Le paiement des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles incombe à l'administration centrale du ministère chargé des sports.

La cotisation est versée trimestriellement. Elle est due dans les quinze premiers jours suivant l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau, puis dans les quinze premiers jours de chaque trimestre suivant.

Le salaire servant de base au calcul de la cotisation et à celui de la rente est égal au salaire annuel mentionné à l'article L. 434-16 du code de la sécurité sociale, soit 18 336,65 € au 1^{er} avril 2017.

Les taux des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles dues sont ceux fixés pour les sportifs professionnels et applicables au 1^{er} janvier de l'année de publication de la liste des sportifs de haut niveau.

5. Droits et modalités de gestion en matière de retraite

Aux termes de l'article L351-3-7° du code de la sécurité sociale, sont prises en considération, en vue de l'ouverture du droit à pension, les périodes n'ayant pas donné lieu à validation à un autre titre dans un régime de base pendant lesquelles le sportif de haut niveau a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau.

Pour bénéficier du dispositif, le sportif doit, sans condition d'affiliation préalable, au cours de l'année civile au titre de laquelle il demande la prise en compte par l'assurance vieillesse de ses trimestres :

- être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de sa période d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- justifier de ressources (tous revenus confondus) inférieures à 75% du plafond de la Sécurité Sociale pour l'année civile concernée par sa demande.

Le sportif valide un trimestre par période d'inscription continue de 90 jours sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, dans la limite de 16 trimestres durant toute sa carrière.

L'Etat prend en charge chaque année, pour les trimestres validés au cours de l'année civile précédente, les coûts que représente ce dispositif.

6. Garanties offertes par l'assurance fédérale en matière de couverture des dommages corporels liés à la pratique sportive de haut niveau

Les garanties offertes par l'assurance fédérale en matière de couverture des dommages corporels liés à la pratique sportive de haut niveau sont prévues par l'accord collectif n°2142 « individuelle accident » conclu entre la FFKDA et la Mutuelle des Sportifs (MDS), le 29 août 2016 pour une durée de quatre ans.

L'accord collectif « individuelle accident » conclu entre la FFKDA et la MDS garantit le règlement de prestations en cas de blessures, d'invalidité permanente totale ou partielle ou de décès du fait d'un accident survenu pendant l'exercice des activités garanties par ledit contrat.

Les montants des garanties des sportifs de haut niveau (frais de soins de santé, forfait journalier hospitalier, capital santé, décès, frais de premier transport, capital invalidité dû en fonction du taux d'invalidité) sont prévus à l'article 12.2.2 de l'accord collectif « Individuelle Accident » susmentionné et à l'annexe B de ce même contrat.

Le sportif a pour obligation de déclarer, sauf cas de force majeure, tout accident dans les 5 jours selon les modalités prévues par la MDS.

En cas de non-respect de ses obligations en matière de déclaration d'accident, ou en cas de fausses déclarations volontaire sur la nature, et les causes, circonstances ou conséquences d'un sinistre, le sportif s'expose à ce que l'assureur lui réclame une indemnité proportionnée au dommage qui lui aura été causé et à être déchu de tout droit à la garantie pour ce sinistre.

7. Modalités du suivi médical

Le sportif de haut niveau doit se soumettre, dans les deux mois qui suivent la première inscription sur la liste des sportifs de haut niveau et annuellement pour les inscriptions suivantes, à :

- un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :
 - o un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;
 - o un bilan diététique et des conseils nutritionnels ;
 - o un bilan psychologique visant à dépister des difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive ;
 - o la recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport ;
 - o Un électrocardiogramme de repos.
- des examens complémentaires adaptés aux spécificités de chaque discipline sont détaillés dans l'annexe E du règlement médical de la FFKDA.

Les résultats de ces examens sont transmis au médecin fédéral, au médecin coordonnateur, et à un autre médecin choisi par le sportif ainsi qu'au sportif ou son tuteur légal s'il s'agit d'un mineur.

Aux termes de l'article L. 221-13-1 du code du sport, une sportive de haut niveau inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 conserve le bénéfice des droits inhérents à cette qualité, définis par le présent code, pendant une durée d'un an à compter de la date de la constatation médicale de son état de grossesse.

Pratique compétitive

8. Modalités de sélection en équipe nationale

Les sélections de chacun des membres appelés en équipe de France pour participer aux compétitions internationales dans des épreuves individuelles ou des épreuves par équipe sont arrêtées par le DTN, sur proposition du directeur des équipes de France. Celui-ci a préalablement recueilli l'ensemble des avis des entraîneurs nationaux concernés par la compétition avant d'énoncer sa proposition.

Les propositions de sélection doivent tenir compte de :

- L'expérience déjà acquise par le compétiteur au plan international, établie le cas échéant par les titres remportés, les médailles obtenues, les résultats enregistrés ;
- Sa capacité à intégrer l'équipe de France et à être dirigé par l'encadrement national ;
- Sa capacité préjugée à être le meilleur représentant de la France pour la compétition concernée et, à moyen terme, pour les compétitions internationales de référence à venir.

9. Obligations du sportif en équipe nationale, notamment celles liées au comportement et aux règles vestimentaires

Tout licencié doit honorer les sélections établies par la fédération dont il relève. En cas de refus sans motif légitime, il s'expose, le cas échéant, à l'exclusion du collectif de préparation auquel il avait été admis à participer et à des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte de la qualité de sportif de haut niveau.

Au cours des compétitions auxquelles il participe, le sportif de haut niveau est tenu de respecter les règles sportives, les arbitres et les juges. Il doit en toutes circonstances faire preuve de loyauté et de tolérance à l'égard de ses partenaires et de ses concurrents.

Sélectionné en Équipe de France, le sportif devra porter la tenue d'équipe durant toute la compétition, l'action de représentation, ou le stage, à chaque fois que cette instruction lui sera donnée par l'encadrement national, soit par écrit (convocations pas exemple), soit oralement.

Ethique sportive et de droit à l'image

10. Règles relatives aux droits et obligations et aux conditions d'utilisation par le sportif de son image, ainsi que ses obligations vis-à-vis des partenaires de la fédération

Le sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image individuelle pour toutes les compétitions auxquelles il participe à titre personnel, sous réserve de :

- Préserver l'image de sa discipline, de sa fédération et du sport français en général ;
- Ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

Cependant, il ne peut utiliser les images produites dans ce cadre à des fins commerciales ou promotionnelles qu'après en avoir informé la FFKDA.

De même, le sportif de haut niveau doit, avant chaque conclusion de contrat portant sur l'exploitation de son image individuelle, en informer la FFKDA qui vérifiera l'absence d'engagement contraire à ses propres partenariats.

11. Droits liés à l'exploitation de l'image du sportif lors des sélections nationales

La FFKDA détient les droits à l'image de l'Équipe de France. A ce titre, elle dispose du droit d'exploitation et de commercialisation, à son profit ou au profit de ses partenaires, de l'image collective de toute équipe de France constituée pour participer à une compétition internationale, quelle qu'en soit sa nature, et de l'image individuelle associée à celle de l'équipe de France de chacun des sportifs qui la composent. Tout contrat individuel contraire lui est inopposable.

L'utilisation par la FFKDA de l'image individuelle d'un membre de l'Équipe de France à l'occasion des compétitions auxquelles il participe peut se faire sur tout type de support, dans un but d'information ou de promotion auprès du grand public ou dans le cadre de sa relation avec ses partenaires.

La FFKDA, ainsi que ses partenaires, sont autorisés par le sportif à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix du sportif évoluant en équipe de France.

12. Modalités d'expression du sportif et de son devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard tant de l'image de la fédération que du sport et de ses valeurs

Le sportif conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience, néanmoins il est soumis au devoir de réserve et doit :

- Respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, l'image de la FFKDA et celle du sport qu'il pratique ; à ce titre il s'engage à signer la charte d'éthique et de déontologie du sport français du CNOSF et celle de la FFKDA ;
- Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la FFKDA et de ses partenaires, ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.) ;
- En cas de conflit et quelle qu'en soit la nature l'opposant à un membre de la FFKDA ou à un autre sportif, il s'engage à informer préalablement la FFKDA et à s'expliquer avec le DTN si nécessaire, avant de s'exprimer publiquement.

Ces devoirs sont étendus pour tous les médias, et également les réseaux sociaux.

13. Règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage

Paris sportifs

Les acteurs des compétitions pour lesquelles des paris sportifs sont possibles, ne peuvent engager, directement ou par personne interposée, des mises sur des paris reposant sur lesdites compétitions.

Lutte contre le dopage

La FFKDA diffuse, par l'intermédiaire de la Commission Médicale Nationale, toutes les informations concernant les règlements et les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste des substances ou méthodes interdites, et apporte une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

D'une manière générale, le sportif doit se conformer aux dispositions contenues dans le code mondial antidopage.

Le sportif s'engage à ne pas détenir ou tenter de détenir, sans raison médicale dûment justifiée, une ou des substances ou méthodes interdites.

Le sportif s'engage à ne pas utiliser ou tenter d'utiliser, une ou des substances ou méthodes interdites, sans disposer d'une autorisation pour usage à des fins thérapeutiques (AUT) ou sans raison médicale dûment justifiée. A ce titre, il s'assure auprès du fabricant de la non contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.

En cas de traitement, le sportif s'engage à remplir la fiche de demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).

Le sportif s'engage à ne pas s'opposer, par quelque moyen que ce soit, aux mesures de contrôle antidopage, à ne pas se soustraire, tenter de se soustraire ou refuser de se soumettre aux contrôles antidopage et à se conformer à leurs modalités.

Le sportif est susceptible de faire partie du groupe cible de sportif déterminé annuellement par s'engage à l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) et à ce titre être soumis à une obligation de localisation. Il s'engage à ce titre à fournir à l'AFLD des renseignements précis et actualisé sur sa localisation permettant de réaliser les contrôles antidopage notamment hors manifestation sportive et hors période d'entraînement.

Le sportif répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, à son domicile et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet.

Le sportif s'engage à respecter le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage de la FFKDA.

Le sportif accepte de lutter contre le dopage et de participer, le cas échéant, à toute action de prévention sur l'initiative de la FFKDA, de l'AFLD, du mouvement sportif ou de l'Etat.

Fait à _____, le _____

Le président de la
Fédération Française de Karaté,
Francis DIDIER

Le directeur technique national
de la Fédération Française de Karaté,
Dominique CHARRE

Le sportif de haut niveau,

L'ENTRAÎNEUR RÉGIONAL

1 - NOMINATION

Le DTR propose au DTN la nomination de l'entraîneur régional.
Le DTN nomme l'entraîneur régional.

L'entraîneur régional est licencié à la fédération, titulaire au moins du DEJEPS ou du BEES 1^{er} degré ou est engagé dans le processus de formation au DEJEPS. Sur dérogation provisoire accordée par le DTN et dans l'attente de l'inscription en formation pour l'obtention des diplômes requis, le poste pourra être confié à un titulaire du CQP.

L'entraîneur régional est placé sous l'autorité du DTN. Son activité est coordonnée par le DTR au sein de l'ETR, dans le cadre de la mise en œuvre du projet fédéral et des objectifs de la ligue régionale.

Le DTN peut mettre fin à la mission de l'entraîneur régional à sa discrétion à son initiative ou à la demande motivée du DTR.

2 - RÔLE ET MISSIONS

L'entraîneur régional accomplit ses missions en liaison avec le DTR.

Il participe au sein de la ligue régionale à la mise en œuvre de toute action relevant de la politique sportive nationale d'accession au sport de haut niveau, commandée par le DTN.

A cet égard, il détecte et entraîne l'élite régionale.

Enfin, il sélectionne et encadre les équipes de la ligue régionale lors des compétitions auxquelles elles participent.

Par ailleurs, dans le cadre de ses missions, l'entraîneur régional doit motiver le plus grand nombre de jeunes à participer aux compétitions officielles.

Pour cela, il met en œuvre des entraînements de masse, il met en œuvre des compétitions non officielles par poules, avec le concours du président de la ligue régionale.

Il encourage les professeurs de clubs à participer à ces regroupements.

Sur convocation du DTN, il participe aux réunions ponctuelles des entraîneurs régionaux, à l'occasion desquelles sont précisées les directives techniques.

Pour remplir ses missions, l'entraîneur régional dispose des moyens administratifs et financiers qui sont mis à sa disposition par la ligue régionale.

Il présente à la fin de chaque saison sportive au DTN, et au DTR, le rapport général de ses activités et le cas échéant les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de ses missions.

COMITE REGIONAL DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES DE NOUVELLE-CALÉDONIE



PÔLE OCEANIEN

KARATE

Nouvelle - Calédonie



EXPOSE DES MOTIFS

Le karaté est présent en Nouvelle-Calédonie depuis le début des années 60. En dépit de l'éloignement et de l'isolement, et avec ses moyens, il est toujours parvenu à faire émerger des karatékas de bons niveaux dont les têtes d'affiche ont été Silver Trieste, Grégory Panné, Jean-Christophe Taumotekava, Minh Dack...

En Nouvelle-Calédonie, il est possible de pratiquer le karaté dans l'un des 18 clubs présents sur l'ensemble du territoire, Grande Terre et Iles Loyauté. La pratique est organisée sous l'égide du Comité Régional de Karaté et Disciplines Associées de Nouvelle-Calédonie (CRKDANC), qui dispose, au travers de la Salle des Arts Martiaux « Jean-Robert Monnier » mise à disposition par la commune de Dumbéa depuis 2011, d'une infrastructure de classe nationale exceptionnelle.

Depuis une petite dizaine d'années, le développement du karaté en Nouvelle-Calédonie est entré dans une nouvelle phase, davantage axée sur la professionnalisation de l'encadrement et une pratique en responsabilité notamment de la part des jeunes.

C'est ainsi que le Comité régional et son équipe technique dynamique, disponible et de qualité, ont mis en œuvre un Centre Territorial d'Entraînement et un dispositif Classe à Horaires aménagés (CHAM), en étroite collaboration avec la DJS-NC, le CMS et le vice-rectorat. Dans le même temps, le Comité de Karaté compte 20 jeunes inscrits sur les listes « Excellence territoriale » de Nouvelle-Calédonie.

À l'évidence le potentiel est tout à la fois présent et réel.

Cependant notre développement est freiné par l'éloignement de la Métropole (18 000 kms/26 heures d'avion), handicapant au niveau du coût du transport, et suscitant la légitime réticence des parents à l'idée « d'expatrier » leurs jeunes. Sans objectif ni ambition, les jeunes se découragent, comme en témoigne le déficit dans les effectifs des catégories cadets/juniors.

Nous devons proposer désormais autre chose.

Nous en avons la possibilité, l'ambition et une vraie opportunité s'offre à nous dès lors que le karaté est au programme des Jeux Olympiques (Tokyo 2020 et sans doute Paris-2024).

Dans ce contexte du karaté olympique, nous sommes déterminés à œuvrer pour que notre discipline poursuive l'essor de ces dernières années, et nous considérons l'ouverture d'une structure Pôle Océanien comme une nécessité.

C'est à nos yeux, le meilleur outil pour répondre aux attentes des jeunes karatékas calédoniens et renforcer le dispositif actuel en améliorant les points suivants :

- Le statut et la rémunération du cadre technique et des différents acteurs au service du dispositif
- Des créneaux d'entraînement supplémentaires clairement identifiés pour les meilleurs éléments
- La reconnaissance des compétitions régionales dans le parcours d'excellence des athlètes
- L'étroite collaboration avec notre Direction Technique Nationale
- Le budget spécifique au Haut Niveau dans le cadre d'un double projet

Dans la mise en œuvre de ce projet qui, à nos yeux, est à même de garantir la qualité de la pratique du karaté en Nouvelle-Calédonie et sa pérennisation, nous espérons être accompagnés, sur les plans techniques et financiers, par la Direction Technique Nationale de la FFKDA et les Institutions de la Nouvelle-Calédonie. Ce dossier a pour objet de présenter le projet concernant l'ouverture d'un Pôle Océanien Karaté en 2018.

LE KARATE EN NOUVELLE-CALEDONIE : ETAT DES LIEUX



1) Le Comité régional

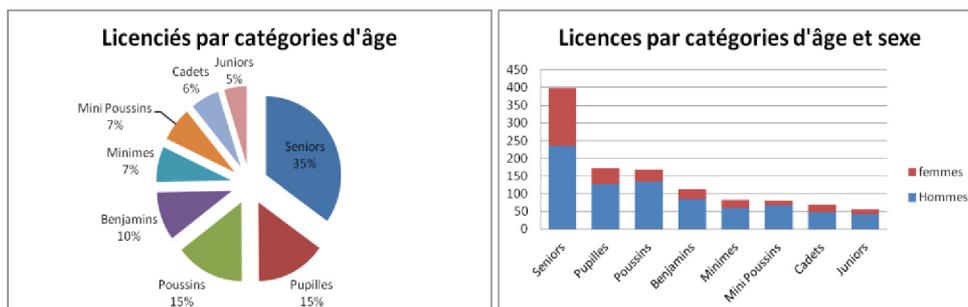
Le Comité directeur		L'Equipe Technique	
Président	VIGNOLES NICOLAS	Directeur Technique	PANNE GREGORY
1er Vice Président	SAINTPIERRE MARIE JOSEE	Entraîneur sélection	
2ème Vice Président	ETTY JUSTIN	Responsable arbitrage	MARLIER ISABELLE
3ème Vice Président	ROUCH ERIC	Responsable des Grades	JEAN - EMMANUEL FAURE
Secrétaire Générale	PANNE CHRISTINE	Responsable de l'Ecole des LOPEZ cadres	MARJORIE
Secrétaire adjoint	ROTHERY STEEVE	Entraîneurs	STEPHEN ANDRE
Trésorière Générale	LUGA ILONA		SARAH GAY
Trésorière Adjointe	AGAMALU CINDY		

2) La pratique du karaté

- 22 clubs sont affiliés à la FFKDA dont 18 de Karaté et 4 de disciplines associées ouverts de Février à Décembre sur le rythme de l'année scolaire. 1 club en Province Nord ; 1 en Province des Iles ; 20 clubs sont répartis sur la Province Sud de Nouméa (14) à Bourail ;
- Ils sont animés par des professeurs titulaires de diplômes fédéraux (DIF ; DAF) bénévoles, de BEES ou DEJEPS ayant la plupart du temps un statut de travailleur indépendants ;
- 12 professeurs diplômés d'Etat, 29 titulaires d'un diplôme fédéral (DAF ou DIF) en activité ;
- Plusieurs styles sont proposés aux adhérents, les principaux étant le Shotokan et le Shito Ryu ;
- Karaté traditionnel (Kata et Kumité) ; body karaté ; karaté contact, karaté défense training... permettent de satisfaire un large public ;
- Les pratiquants sont titulaires de la licence FFKDA ouverte au 1^{er} Septembre mais les clubs fonctionnent sur le calendrier scolaire local, de février à décembre.

3) La pratique sportive

- 1137 licenciés saison 206/2017 dont 980 en karaté ;
- 1 dispositif « Classes à Horaires aménagés (CHAM) » conventionné avec la DJSNC et le Vice rectorat
 - o Collège Edmée Varin *6 h/semaine
 - o Lycée du Grand Nouméa *8 h/semaine
- CTE fonctionnant en collectifs Kata et/ou Combat, vivier de la sélection de Nouvelle-Calédonie ;
- 8 compétitions annuelles dont les Coupes et Championnats de Nouvelle-Calédonie sont organisées et répondent aux normes fédérales ;
- Un camp d'entraînement organisé chaque année avec les pays de l'Océanie dont Australie et Nouvelle-Zélande, sous l'égide de champions Katas et/ou combat (Yukimitsu Hasegawa; Minh Dack; Azedin Rghoui; Rene Smaal; Kristina Mah). 80 étrangers présents ;
- Stage avec expert fédéral ou entraîneur national (Alexandre Biamonti en 2016/2017)
- Liens étroits avec la fédération Océanienne (OKF) avec la présence de deux responsables calédoniens comme vice président et secrétaire générale adjointe ;
- Les examens (BAC/BTS...) ont lieu en novembre/décembre ce qui pose problème sur la participation à certaines échéances nationales ;
- Un constat : perte des effectifs cadets/juniors qui partent pour les études en Métropole. Sans suivi, ces jeunes arrêtent le karaté.



4) Les infrastructures

- Le Comité régional de karaté dispose d'un bureau dans la Maison des Sports (CTOSNC) dans lequel des permanences sont effectuées pour accueillir le public ;
- Les compétitions, les entraînements et les actions du comité ont lieu dans la **Salle des Arts Martiaux « Jean-Robert Monnier »** située à Auteuil sur la commune de Dumbéa, salle dédiée au karaté et au Taekwondo, mise à disposition par la Ville de Dumbéa.



5) La formation

Elle est dispensée au sein de l'Équipe Technique Régionale selon 2 axes :

Arbitres : formation continue et participation aux examens ligue, Pacifique Sud, National, Oceania...

- Notre responsable de l'arbitrage (juge mondiale kumité) anime une école d'arbitrage pour les Jeunes dont l'un des membres a remporté le concours national jeunes arbitres Kumité en Mai 2017 à Paris.
- 1 titre de juge mondial Kumité obtenu à Dubaï en 2017; 4 arbitres nationaux ; 6 OKF ; 3 Pacifique Sud
- 4 de nos arbitres sont inscrits sur les liste Excellence territoriale « officiels techniques »

Cadres : les diplômes fédéraux (AFA/DAF/DIF) sont proposés chaque année par la responsable de l'école des cadres.

Des regroupements pédagogiques pour les enseignants, entraîneurs sont également organisés notamment lors de la venue d'experts métropolitains ou de stages régionaux.

Grades : 2 entraînements à la préparation aux examens de grades sont organisés avant chaque passage de grades (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} Dan). Le niveau des candidats s'améliore.

6) Les grands événements

Sur le plan local, l'équipe du CRKDANC a prouvé ses compétences en matière d'organisation d'événements internationaux :

- Les Championnats d'Océanie en 2006 et en 2016 en présence du Secrétaire Générale de la WKF, qui en a salué la parfaite organisation ;
- L'Oceania Cup et le camp d'entraînement 2016 ;
- La Pacific Cup et le camp d'entraînement 2017.

7) L'accès au haut niveau

- Minh Dack et Jean-Christophe Taumotekava, Kévygn Pognon, Sylvester Trieste ont été les seuls athlètes en équipe de France ;
- 5 Néo-calédoniens ont été qualifiés pour les Jeux mondiaux par le biais des championnats d'Océanie (1 en 2009 ; 1 en 2013 ; 3 en 2017) ;
- Faute de moyens, aucun déplacement aux championnats de France n'a eu lieu cette saison ;
- Les compétitions de référence, hors championnat de Nouvelle-Calédonie sont les Championnats d'Océanie qui ont lieu chaque année, l'Open d'Australie et, dans une moindre mesure, les Jeux du Pacifique Sud.
- Déplacements cette année 2017 :
 - o Open d'Australie Avril 25 compétiteurs, kata et combats
 - o Open 1^{er} League Dubaï - 2 Seniors en préparation des Jeux Mondiaux
 - o Jeux Mondiaux Pologne - 2 Seniors

8) L'excellence calédonienne en karaté

- Référence : Championnats territoriaux/Océanie/Open Australie/JPS
- Liste HN : 1 athlète en équipe France Kata
- Excellence territoriale :
 - o 10 athlètes en liste Performance
 - o 10 athlètes en liste Avenir
- 1 CTE Karaté labellisé par la DJS NC depuis 2008
- 1 Dispositif Classes à Horaires Aménagés CHAM Collège & Lycée
- Conventions DJSNC/Vice rectorat

LE CENTRE TERRITORIAL D'ENTRAÎNEMENT - CTE

➤ Historique :

- Les résultats enregistrés par les jeunes tant au niveau territorial, que régional voire national, ont conduit le directeur technique de Ligue, Grégory Panné, en 2006 à formuler une demande de mise en place d'un CTE Karaté ;
- C'est à partir de 2008 que les classes à horaires aménagés option karaté (CHAM) ont été mises en place au collège Mariotti et au Lycée La Pérouse ; ****
- Les résultats aux Coupes et championnats de France de 2006 à 2014 ont permis à nos jeunes de figurer sur les listes ministérielles :

Haut-niveau	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Elite	1			1	1	1	1	1	1
Senior		1	1	1	1	1	1	1	
Jeune	1	2	3	2		1			
Espoir	3	3	3	2	3		2		



Cholé Battaglia 3è Coupe de France KATA 2014

➤ Définition

- C'est un Centre d'Entraînement Territorial permanent qui offre la possibilité aux sportifs détectés et sélectionnés d'augmenter leur volume horaire d'entraînement grâce au dispositif CHAM, au Collectif Nouvelle-Calédonie (Stages et entraînements). Le dispositif est fondé sur une convention signée avec la DJSNC, le Vice rectorat / les Etablissements solaires (Collège Edmée Varin et Lycée du Grand Nouméa) et le Comité de Karaté.
- Assure un accompagnement global des sportifs du territoire sur les fondamentaux de la performance en karaté.

➤ Objectifs

- Améliorer le niveau général de la pratique sportive de compétition en Nouvelle-Calédonie et, au-delà, renforcer la dynamique de l'action régionale ;
- Inculquer la culture et l'esprit du haut niveau
- Vivier de l'Equipe de karaté de Nouvelle-Calédonie et le tremplin vers le pôle océanien.



LE CTE EN RESUME

Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> - Collèges et Lycées : Benjamins à Juniors - Séniors
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats aux compétitions de référence - Stages et entraînements
Compétitions de référence	<ul style="list-style-type: none"> - Championnats et Coupes de Nouvelle-Calédonie
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation stages et entraînement en fonction des objectifs du collectif NC - Athlètes du CTE partenaires d'entraînement du Pôle Océanien
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> - Mars : dépôt dossier collectif CTE à DJSNC - 30 Septembre : dépôt des dossiers CHAM à DJSNC
Nombre de sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - 30 max
Volume d'entraînement hebdomadaire	<ul style="list-style-type: none"> - Minimum 6 heures
Encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - 3 entraîneurs
Aménagement scolarité	<ul style="list-style-type: none"> - Collège : 3 créneaux d'entraînements x 2 h : lundi, mardi et vendredi - Lycée : 4 créneaux de 2 h lundi mardi, jeudi et vendredi
Suivi Scolaire, soutien...	<ul style="list-style-type: none"> - Présence aux conseils de classe - Liens avec les professeurs principaux
Suivi Médical	<ul style="list-style-type: none"> - 1 visite annuelle obligatoire effectuée par le Centre Médico-Sportif
Accompagnement éducatif : nutrition, dopage, éthique...	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation au moins 1 par an
Proximité et qualité de l'équipement sportif	<ul style="list-style-type: none"> - Salle des Arts Martiaux d'Auteuil (dojo/salle musculation)



Camp d'entraînement Juillet 2017 Australie NC

Y.Hasegawa&M.Dack//R.Smaal, A.Rghoui & K. Mah

PRESENTATION DU POLE OCEANIEN

➤ Objectifs

- Améliorer la performance et niveler le parcours d'excellence des athlètes ciblés pour leur permettre d'accéder à la filière haut niveau en participant à des compétitions nationales et internationales.
- Permettre aux sportifs de bénéficier en même temps de très bonnes conditions de réussite sportive et scolaire dans le cadre d'un triple projet (personnel, scolaire & sportif).
- Le pôle océanien pourra accueillir des athlètes du Pacifique sur demande de leur fédération, soit de manière ponctuelle (stage ou camp d'entraînement) soit sur une plus longue période (université...)

➤ Lien entre CTE & Pôle Océanien

- Le CTE reste au service du Collectif;
- Le Pôle Océanien privilégiera un suivi individuel du sportif au cœur d'un double projet
- Les sportifs du CTE sont partenaires d'entraînement du pôle ;
- Le CTE est le vivier du Pôle Océanien qui permet d'accompagner les sportifs vers un objectif haut niveau, un résultat aux compétitions nationales et une intégration possible en Pôle France.

➤ Lien avec les clubs

- Une présentation détaillée du pôle sera faite aux clubs déjà informés de la démarche.
- Les clubs ayant des athlètes en Pôle Océanien ou CTE auront un label de club partenaire et bénéficieront des formations et stage leur permettant d'améliorer leur pratique.
- Les entraîneurs de clubs participeront au projet de l'athlète qui restera licencié et devra être présent dans son club d'appartenance

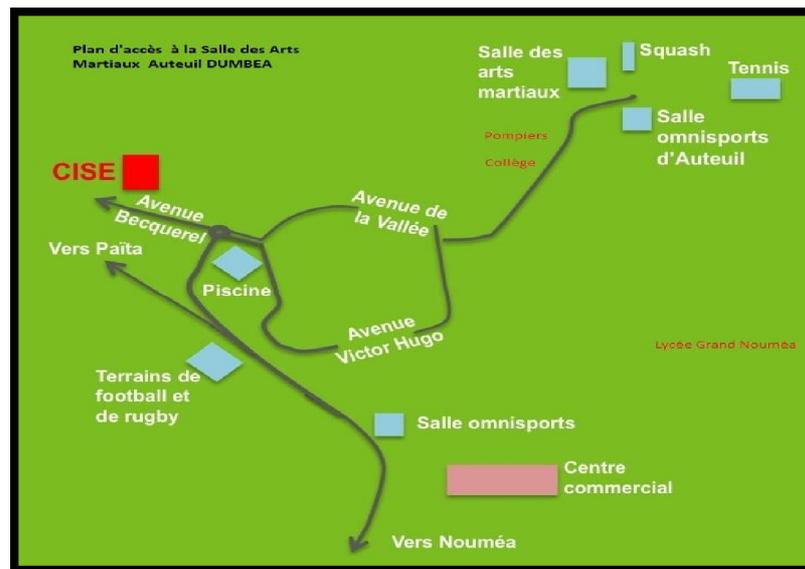
➤ Lien avec la DJSNC

- Le suivi médical des sportifs se fera en partenariat avec le Centre d'Accompagnement de la Performance et de la Santé du Sportif (CAPSS) ex Centre Médico sportif CMS – DJSNC- dont les missions sont :
 - o d'assurer gratuitement le suivi médical et paramédical des meilleurs sportifs calédoniens.
 - o de protéger la santé des sportifs par la mise en œuvre de soins, d'actions d'information et de prévention sur des thèmes comme : la correction des déséquilibres musculaires, l'échauffement, l'hydratation, les étirements, la récupération du sportif, l'hygiène alimentaire,
 - o Contribuer à la lutte contre le dopage par la mise en place d'actions de prévention et d'information à l'intention des sportifs.
 - o Une équipe de professionnels au service des sportifs de haut-niveau :
 - ❖ Responsable de la protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage : Félicia BALLANGE
 - ❖ Médecin référent : Dr Richard DONNADIEU
 - ❖ Autres intervenants : Ostéopathes, diététicienne et psychologues, masseur-kinésithérapeutes, médecins, préparateur mental
 - o Une visite médicale obligatoire chaque année.

➤ Situation du Pôle Océanien

- L'implantation du pôle ne nécessitera aucune construction ni aménagement supplémentaires.
- La Salle des Arts Martiaux « Jean Robert Monnier », est idéalement équipée et située pour accueillir les athlètes.

- Une salle datant de 2010, sur 2 niveaux : Mezzanine équipée en salle de musculation et ateliers de frappe ; Rez-de-chaussée : 2 surfaces de tatamis ; vestiaires, gradins, bureaux, salle de matériel.
- Intégrée dans le complexe sportif d'Auteuil, cette salle de classe internationale est proche de la Piscine Olympique et du centre aquatique de Koutio et du Centre International du Sport et de l'Expertise (CISE). Ce centre de formation et d'hébergement pour les sportifs est géré par le CTOSNC.
- Elle est également proche des Collèges et Lycées concernés par le dispositif CHAM.
- Elle jouxte le centre de secours de la ville de Dumbéa et se trouve à 5 minutes du MEDIPÔLE.



Plan d'accès à la salle des Arts Martiaux d'Auteuil à Dumbéa

➤ Avantages liés à la création d'un Pôle Océanien

- Des retombées pour les sportifs de tous les clubs de Nouvelle-Calédonie et d'Océanie
- Préparation des meilleurs éléments à la pratique en haut-niveau (définition de nouvelles perspectives pour les nombreux karatékas partant pour leurs études secondaires en métropole)
- Emulation chez les plus jeunes au sein des clubs référents (le pôle comme objectif à atteindre)
- Possibilité pour des jeunes en phase de progression d'être invités en tant que partenaires d'entraînement du Pôle ; cohabitation et échanges fréquents des athlètes "en Pôle" avec les autres jeunes
- Stages décentralisés vers les autres clubs, notamment du Nord et des Iles :
- Rencontres, partage et découverte
- Mise en évidence des doubles projets scolaires et sportifs
- Des ressources humaines plus stables dans la structure
- Nécessité de faire appel à des entraîneurs patentés spécialisés pour assurer
 - les entraînements spécifiques sur support dans les créneaux identifiés ;
 - le suivi personnalisé de la programmation de la saison sportive de chaque athlète
 - l'organisation des déplacements ...
 - prestations de services supplémentaires pour les entraîneurs des clubs référents.

- Des retombées socio-économiques positives pour les clubs et les entraîneurs du Pôle Océanien
- Une meilleure qualité d'encadrement grâce à des formations adaptées :
 - formations généralistes proposées par la DJSNC/CRIB
 - formations spécifiques de la FFKDA
 - formations diplômantes

➤ **Partenaires indispensables**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie via la Direction de la Jeunesse et des Sports,
- La Fédération Française de Karaté,
- La Ville de Dumbéa pour la mise à disposition de la salle des Arts Martiaux « JR Monnier»,
- Le Vice Rectorat et les établissements scolaires (Collèges et Lycées)
- Le CTOS NC

➤ **Quelle implication attendue de la part de la Fédération Française de karaté ?**

Nos attentes par rapport à la FFKDA sont de pouvoir être accompagnés sur ce projet par

- Une inscription dans le PPF
- Une aide financière à l'équipe technique qui permettrait d'aider à la rémunération du cadre technique.
- Un accompagnement et une expertise régulière au travers de la venue en Nouvelle-Calédonie d'un entraîneur national deux à trois fois par an : des pistes de travail ont été mises en place avec Alexandre Biamonti. Un référent au niveau national serait souhaitable.
- Une aide aux déplacements sur les championnats de France (prise en charge de l'hébergement et des transports intérieurs) des compétiteurs
- La possibilité d'effectuer des stages au pôle France pendant les vacances scolaires (janvier/février)
- Une reconnaissance des compétitions de référence : l'éloignement de la métropole et les coûts de déplacement handicapent le comité régional dans sa volonté de faire participer ses meilleurs éléments aux compétitions nationales (championnats et coupes de France).

La reconnaissance de compétitions de référence pourrait permettre entre autres une inscription des jeunes sur la liste Espoir :

Catégorie	Compétition	Résultats attendus
14 ans et +	Open d'Australie (avril)	1 ^{er}
	Championnat d'Océanie (mai)	1 ^{er}



Entraînement au CNE Montpellier -2014 – minimes cadets

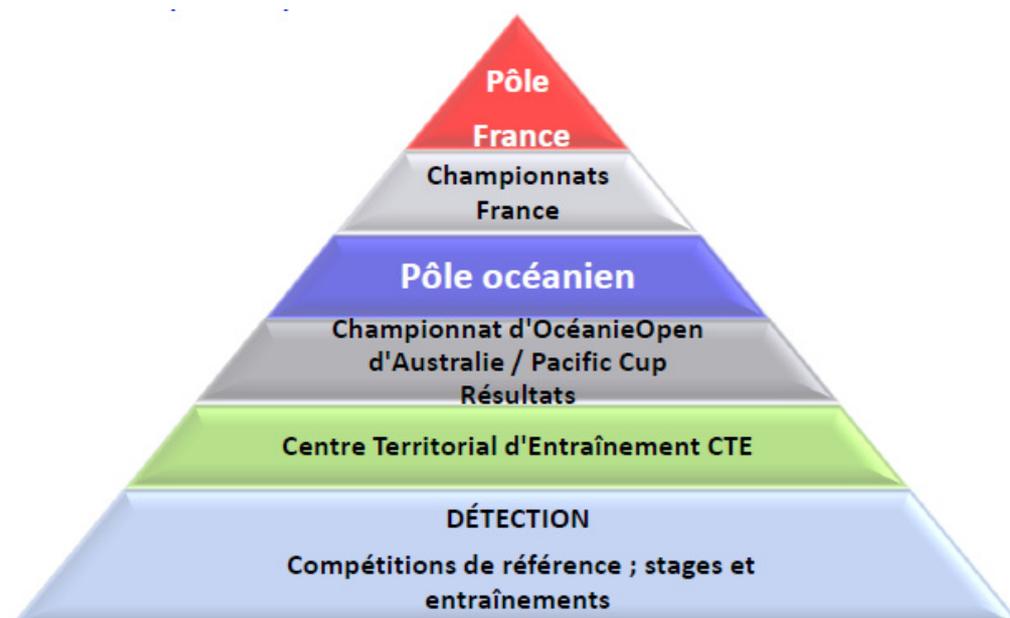
Cahier des charges :

Éléments	Indicateurs et objectifs
Positionnement du pôle océanien	Objectif général Accès à la compétition de haut niveau; préparation aux compétitions de référence : championnats de France
	Indicateurs de résultats Résultats aux compétitions de référence : compétitions régionales (Open d'Australie ; Nouvelle-Zélande ; Pacific Cup ; championnats d'Océanie) et compétitions nationales (Championnats et coupe de France)
	Coordonnateur Grégory Panné (DEJEPS)
	Encadrement 2 entraîneurs combats Grégory Panné ; Stephen André (DEJEPS) ; 1 entraîneur kata : Sarah Gay (DIF) Entraîneurs ponctuels : Minh Dack (Tahiti/NC) et Azedin Rghoui (Australie) Un référent national
	Public ciblé Athlètes (F/M) issus du CTE, Collèges et Lycées, : 12/21 ans, licenciés FFKDA, sans contre indication médicale à la pratique sportive HN Athlètes inscrits sur les listes « Excellence Territoriale » Athlètes ayant un double projet sportif et scolaire validé par la famille Compte tenu de l'éloignement et du manque de compétitions, il est impératif de préparer les jeunes des catégories minimales voire benjamins aux compétitions nationales,
Recrutement Résultats aux compétitions de référence : compétitions régionales (Open d'Australie ; Nouvelle-Zélande ; Pacific Cup ; championnats d'Océanie) ; Stages et entraînements	
Nombre de sportifs 15 maximum	
Fonctionnement	Installations Salle des Arts Martiaux d'Auteuil (dojo/salle musculation) Proximité et qualité de l'équipement sportif
	Volume d'entraînement hebdomadaire Entre 10 et 15 heures
	Echéancier : année de mise en place Octobre à Février 2018 : campagne Pôle Océanien Mars à Septembre : Détection, entraînements, stages Avril : Open Australie Mai : Océanias Juillet : Pacific Cup Septembre : dépôt des dossiers
	Scolaire Aménagement de la scolarité (dispositif CHAM) : 3 créneaux d'entraînements x 2 heures pour le collège et 4 pour le Lycée Mise en place et suivi du double projet par un référent identifié Un entraîneur responsable du suivi scolaire en lien avec les établissements partenaires Carnet de suivi de l'athlète Accompagnement du sportif par des cours de soutien afin de faciliter la réussite scolaire
	Médical 1 visite annuelle minimum obligatoire effectuée par le CAPSS (DISNC) ; suivis réguliers avec les professionnels du CAPS
Suivis du Sportif	Paramédical/Psychologique Accès réguliers à une offre de soins (Kinés, ostéopathe, psychologue) du CAPS
	Accompagnement éducatif Actions de sensibilisation : nutrition, dopage, violence, éthique...

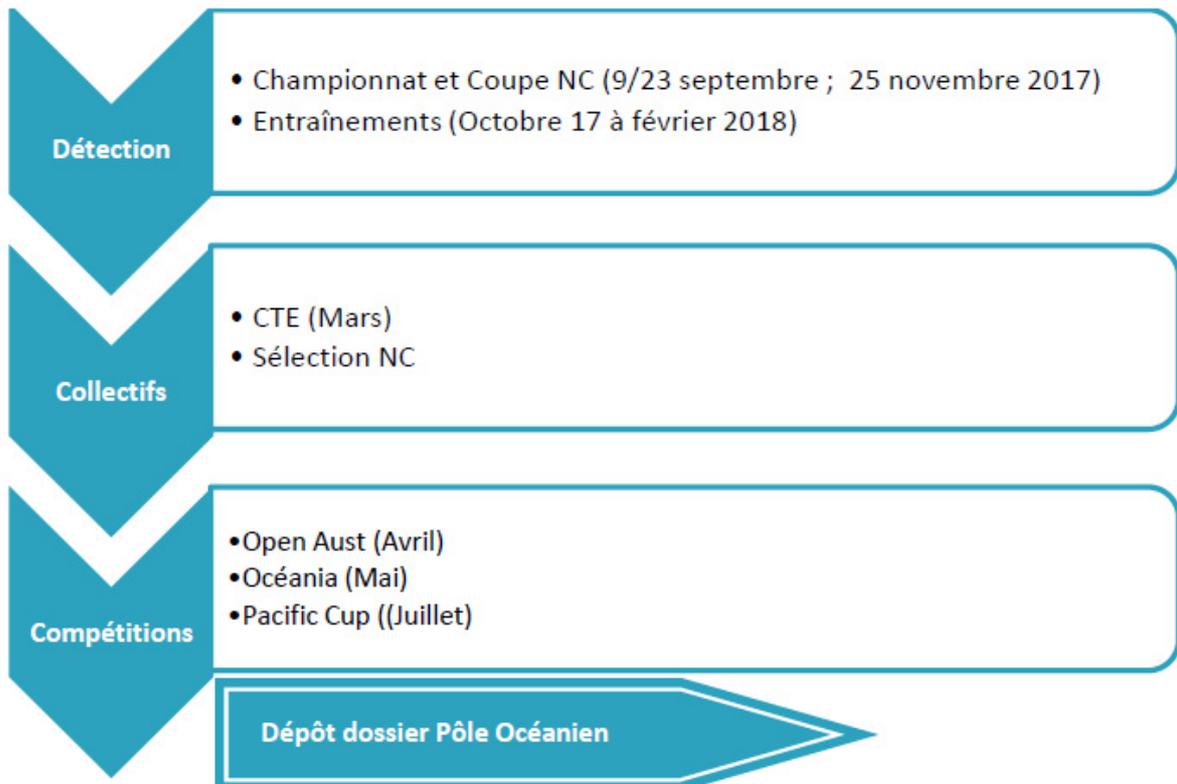
➤ L'encadrement

Coordinateur : Grégory PANNE		
<p>Missions :</p> <p>En lien avec le pool d'entraîneurs, la DTN, il a les responsabilités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des athlètes • Programmes d'entraînement, calendrier de compétitions • Suivis des athlètes (médical ; scolaire) • Lien direct avec les parents et les entraîneurs de clubs 		
Référént Fédéral (Nommé par la DTN-FFKDA)		
<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lien entre Pôle Océanien et la FFKDA • Formation des entraîneurs & coaches • Stages • Expertise 		
Entraîneurs référents Combat	Entraîneurs ponctuels	Entraîneur référent KATA
Grégory PANNE Stephen ANDRE	Minh DACK (kata) Azedin RGHOUI (combats)	Sarah GAY
<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lien entre athlète/famille/club/ • Suivi des athlètes • Entraînements • Stages 		
Intervenants extérieurs		
<ul style="list-style-type: none"> • Préparation physique, mentale des athlètes • Suivi médical, ostéopathe • Soutien scolaire 		

➤ Parcours sportif simplifié



➤ **Echéancier : lancement du pôle océanien**



➤ **Programme d'entraînement et stages**

Lieu Encadrant	PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT HEBDOMADAIRE					
	Salle des Arts Martiaux d'Auteuil Entraîneurs Pôle Océanien					
Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
6:30/8:30	Collège G1/G2	Collège G1/G2		Collège G1/G2	Collège G1/G2	
7:00/9:00	Lycée G1/G2	Lycée G1/G2		Lycée G1/G2	Lycée G1/G2	
9:00/11:00 ou 13:00/15:00						Entraînement Collectif NC Compétitions Test Matches
13:00/15:00			Collège/Lycée G1/G2 Perso			
Lieu Encadrant	Club Entraîneur club					
18:00/20:00 CTE/Pôle	Club G1	Club G2	Club G1	Club G2	Club G1/G2	

STAGES 2018/2019

Description	Période	Entraîneurs	Objectifs
Stage	NOV 2017	G. Panné ; S. André ; Entraîneurs clubs Entraîneur National : Alexandre Biamonti	Formation ; Détection Orientation des objectifs du Pôle
Stage détection	JAN/FEV 2018	G. Panné ; S. André ; S. Gay	Détection
Stage Perso	AVRIL	G. Panné ; S. André ; S. Gay ; Entraîneurs clubs M. Dack ; A. Rghoui	Entraînement ; Compétition Stratégie de compétition Partage d'expérience
Stage	JUIN	G. Panné ; S. André ; Entraîneurs clubs M. Dack ; A. Rghoui	Entraînement ; Compétition Stratégie de compétition Partage d'expérience ; Formation
Stage ouvert aux étrangers Training camp	JUILLET 3 jours	2 ou 3 champions pour animer le stage Entraîneurs clubs Entraîneur National : Alexandre Biamonti	Entraînement ; Compétition Expérience des champions
Stage	AOUT	G. Panné ; S. André ; Entraîneurs clubs M. Dack ; A. Rghoui	Entraînement compétition Stratégie de compétition
Stage	OCTOBRE	G. Panné ; S. André ; S. Gay ; M. Dack ; Entraîneurs clubs Entraîneur National : Alexandre Biamonti	Entraînement compétition Stratégie de compétition
Stage	JANVIER FEVRIER 2019	S. Gay	Détection Reprise saison
Stage Pôle France	JANVIER	G. Panné ; S. André ;	Expérience dans un Pôle France Rencontre et entraînements avec des champions français Plusieurs compétitions possibles selon le calendrier fédéral
Stage Minh Dack		S. Gay Entraîneurs club	Entraînement

➤ Programme de compétitions 2018

Dates	Description	Qualification	Résultat	Objectif
9 Sept 2017	Championnat NC	CTE	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	détection
23 Sept	Coupe NC	CTE	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	détection
25 Nov	Coupe NC	CTE	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	Détection
Avril	Open d'Australie	Pôle Ct France	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	Qualification Championnat France
18 Mai	Océanias	Pôle Ct France	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	Qualification Championnat France
Juin	Compétition	Pôle/CTE ;	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	Détection
Juillet	Pacific Cup Training Camp	Pôle Ct France	1 ^{er} ; 2 ^{ème}	Qualification Championnat France
Sept	Open NZ	Déplacement Pôle	Podium	
Sept/Oct	Championnat NC Coupe NC		1 ^{er} ; 2 ^{ème}	
Jan/Fev 2019	Stage Pôle France			
	Championnat & coupes de France			

Budgets :

POLE OCEANIEN KARATE NC- Prévisionnel 2018			
Postes	Dépenses	Postes	Recettes
Achat matériel		Subventions CNDS	1 500 000
Matériel	100 000		
Entretien matériel	50 000	Subventions GNC	6 500 000
Frais divers	65 000		
Indemnisation encadrement		Aides publiques (à préciser)	
coordonnateur DT	4 800 000		
Entraîneur			
2 Entraîneurs	1 500 000		
- préparateur physique	150 000	-	
Stages		Aides fédérales*	
France 6+2	3 000 000	Transports Stages	700 000
NC Ent Nat	900 000	Aide ETR	300 000
Azedin Rghoui	400 000		
Minh Dack	800 000		
Transports			
Terrestres	300 000		
Assurances	120 000	Autres recettes (à préciser)	
		Comité régional	1 500 000
		Sponsors	2 000 000
Location			
- salle des arts martiaux	100 000		
Soutien scolaire	200 000		
Pharmacie	15 000		
Total	12 500 000	Total	12 500 000

Nous réaffirmons notre détermination à faire aboutir ce projet dont l'impact sur le développement du karaté en Nouvelle-Calédonie, mais également dans la région, est réel.

Après une période de rodage et d'expériences, l'heure est maintenant à la création d'une structure forte afin de donner motivations et perspectives aux jeunes Calédoniens.

Nous comptons sur le soutien sans faille de tous nos partenaires fédéraux et institutionnels, en vue de la création de ce Pôle océanien en 2018.





FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

ffkarate.fr

